Rapport d'activité

Scam*

sommaire

- p. 2 Éditorial du président
- p. 3 Éditorial du délégué général

p. 5 1 Les auteurs de la Scam

Les nouveaux auteurs membres de la Scam Les auteurs membres de la Scam

p. 9 2 Le répertoire, la perception et la répartition des droits

Les déclarations

Les perceptions brutes en 2006

Les répartitions brutes en 2006

Le solde des droits à répartir au 31 décembre 2006

p. 21 3 Les actions culturelles et sociales de la Scam

Les comptes des activités culturelles et sociales en 2006

L'action culturelle

L'action sociale

p. 27 4 Les actions professionnelles

Les actions en faveur du droit d'auteur Les actions en faveur de la relation auteurs

p. 35 5 La gestion de la Scam

Le coût net de la gestion en 2006

p. 38 Scam Belgique

p. 40 Les commissions

Annexe 1 / Comptes de l'exercice 2006

Annexe 2 / Perceptions et répartitions 2006

Annexe 3 / Organismes ayant bénéficié de concours sur trois ans consécutifs

Annexe 4/ Représentation de la Scam en France et à l'étranger

éditorial du président

Quatre années de mandat à la Présidence de la Scam s'achèvent pour moi. Quatre années imprévues, enrichissantes, débutées au milieu des turbulences, des remises en causes, des affrontements de personnes même. En vérité la Scam grandissait, elle était entrée dans une crise de croissance, de mutation, alors que le monde changeait autour d'elle.

Des réformes fondamentales, structurantes, ont pu être réalisées grâce au travail de tous. On commence à en récolter les fruits. L'année qui vient de s'écouler le confirme.

Réforme des statuts, ouverture du vote à tous les auteurs grâce à l'informatisation des procédures. Modification de l'attribution des voix, qui donne plus de poids aux adhérents et aux sociétaires stagiaires. Élaboration et mise en route du nouveau mode de répartition des droits (NMR) plus objectif, plus équitable, et qui tient compte de l'évolution du répertoire. L'année 2006 a vu aussi la création des Étoiles de la Scam, distinguées à partir de plusieurs centaines d'œuvres, dans des conditions de transparence exigeantes assurées par la Commission des œuvres audiovisuelles. Elles apportent chaque année à trente auteurs qui vivent dans l'anonymat et la précarité, la reconnaissance de leur talent, une visibilité et une dotation financière conséquente pour les encourager à poursuivre leur route et à devenir des repères exemplaires pour ceux qui ont choisi les chemins difficiles de la création. Les diffuseurs ont marqué de façon significative leur intérêt. Les Étoiles attribuées sont l'aboutissement du pari fait sur l'avenir que constituent les bourses Brouillon d'un Rêve qui contribuent au développement de projets en gestation. Enfin pour aider les auteurs à trouver leur chemin dans un univers bouleversé par l'explosion numérique, tant sur les plans techniques, structurels que du droit et de l'économie, ont été mis en route depuis cette année les Ateliers de la Scam qui apportent une information et une formation indispensables pour éclairer un futur en permanente évolution.

La Scam, apaisée, travaille et élargit son espace. Elle assure sa mission de répartition juste des droits et aide et défend les valeurs partagées par la communauté des auteurs.

Les défis à venir sont considérables. Les pratiques des métiers de la création ne seront plus ce qu'elles étaient, les conditions de vie non plus. La capacité d'adaptation et d'anticipation doit être permanente. Le regard changera. Les formes de l'expression aussi. Une nouvelle génération doit se préparer à prendre en main cet avenir et à l'organiser pour plus d'efficacité encore. Dans le déferlement de l'insignifiance qui a toute chance de se produire avec l'arrivée des nouvelles technologies, des espaces doivent naître pour préserver et développer l'essentiel. La Scam peut être l'un de ceux là.

Ange Casta Président de la Scam

éditorial du délégué général

La Scam se porte bien, avec une hausse sur l'année de 7,6 % de ses perceptions, qui atteignent 63,5 millions d'euros. L'étape de la rediscussion du partage inter-social relatif aux grandes chaînes nationales est désormais derrière nous pour un temps, sans avoir causé d'insupportables remises en cause, alors que le répertoire de la Scam ne jouit pas, comme on le sait, de la meilleure exposition dans toutes les programmations.

La réforme du barème applicable aux œuvres audiovisuelles, votée en 2005, a produit ses premiers effets avec la répartition de février 2007. Il est bon de savoir que pour près de 90 % des déclarations, le genre revendiqué par les auteurs a été ratifié par le conseil d'administration, ce qui revient à dire que les genres, tels qu'ils avaient été définis dans le cadre du « NMR » (Nouveau Mode de Répartition), sont bien compris par les auteurs et correspondent à la réalité de la production et de la programmation actuelles, sous réserve d'ajustements ponctuels que suggèrerait l'usage.

Pour la troisième année consécutive, les associés de la Scam sont appelés à voter en ligne s'ils le souhaitent, à l'occasion de l'assemblée générale du 6 juin et, pour couper court aux débats stériles du passé et recentrer nos équipes sur le cœur de métier de la société et notamment la refonte de ses bases, nous avons fait le choix d'externaliser la procédure. Nous envisageons dès l'année prochaine des procédures allégées de convocation et de communication -en ligne exclusivement- des divers documents examinés à l'occasion des assemblées générales, pour ceux des auteurs qui en exprimeraient formellement le souhait, dans un souci de meilleure gestion. C'est avec cette même préoccupation de simplification que nous nous apprêtons à mettre en œuvre une procédure de déclaration en ligne sécurisée des œuvres. Enfin, des ateliers de bienvenue et de sensibilisation sont organisés depuis le début de l'année pour présenter aux auteurs de la Scam, anciens et nouveau-venus, les arcanes de la gestion collective, pour les introduire aux grands principes du droit d'auteur, les initier à la manière de détecter les « pièges » à éviter dans les contrats de production audiovisuelle proposés à leur signature, et pour tenter de décrypter les bouleversements technologiques et économiques que connait actuellement l'exploitation des œuvres.

> Néanmoins la vigilance collective ne doit pas non plus se relâcher sur les dossiers les plus sensibles pour la culture, agités en France et surtout à Bruxelles, aussi la Scam vient-elle de s'engager aux côtés des autres titulaires de droit, sociétés de gestion collective, organismes professionnels et créateurs, en participant au lancement de la Plateforme commune pour la défense de la copie privée.

> Cette initiative, qui compte déjà autour de cinquante participants, dépasse le cercle des « acteurs » culturels pour aller au-devant du grand public, en le sensibilisant très concrètement au rôle essentiel de la redevance pour copie privée, qui doit devenir aussi « son affaire » : toute manifestation bénéficiant d'une aide financée sur des fonds de copie privée apposera dorénavant un label sur tous ses documents de communication, afin de rendre perceptible à tous la finalité culturelle de la rémunération pour copie privée, au service d'une création exigeante et diversifiée qui risquerait fort de se réduire en peau de chagrin si elle venait à en être privée.

Laurent Duvillier Délégué général de la Scam



Les auteurs de la Scam

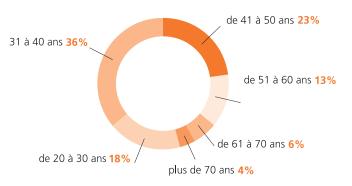
Plus de 23 000 auteurs au 31 décembre 2006 Plus de 3 500 nouveaux membres en 3 ans

1 les auteurs de la scam les nouveaux auteurs membres de la scam

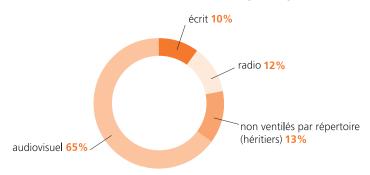
En 2006, la Scam a accueilli 1471 nouveaux associés, dont 116 au sein de notre bureau belge, 16 dans notre filiale canadienne et 123 héritiers, représentant une augmentation des adhésions de plus de 23 % par rapport à 2005. Cette hausse est notamment due à une campagne, effectuée depuis la mise en place du Pôle Relations Auteurs, auprès des auteurs non membres co-déclarants d'œuvres nouvelles.

 $54\,\%$ des nouveaux membres ont entre 20 et 40 ans, alors que cette tranche ne représente que 22 % de l'ensemble des membres.

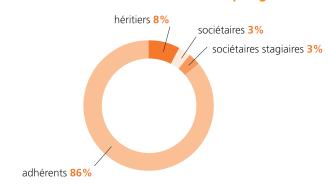
Ventilation des nouveaux membres par tranche d'âge



Ventilation des nouveaux membres par répertoire



Ventilation des nouveaux membres par grade



1 les auteurs membres de la Scam

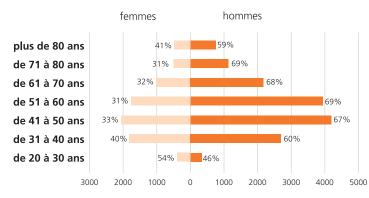
Au 31 décembre 2006, la Scam regroupe 23 504 auteurs, dont 1287 membres de notre bureau belge et 353 membres de notre filiale canadienne. Ce chiffre tient compte des 1471 nouveaux membres ainsi que des traités d'héritier. Les héritiers des auteurs décédés qui n'ont pas encore adhéré à la Scam ne sont pas inclus.

13 % des auteurs membres de la société ont une nationalité autre que française.

La nationalité des auteurs membres de la Scam



Ventilation des membres par sexe et par tranche d'âge



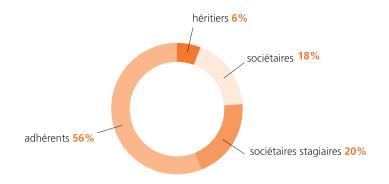
Cette pyramide permet de faire les constats suivants concernant les auteurs membres de la société:

- 65,24 % sont des hommes et 34,75 % sont des femmes, soit une légère augmentation de la présence des femmes au sein de la Scam,
- 22 % ont moins de 40 ans,
- 51 % ont entre 41 et 60 ans,
- -27% ont plus de 60 ans.

Ventilation des membres par grade et répertoire

	Sociétaires	Sociétaires	Adhérents	Héritiers	Total	%	% des voix
		stagiaires				des membres	aux A.G.
audiovisuel	2 265	2 899	10 020		15 184	64,60%	58,47%
télévision	1 977	2 591	9 425		13 993	59,53%	52,25%
œuvres institutionnelles	171	171	242		584	2,48%	3,48%
œuvres électroniques	117	137	353		607	2,58%	2,74%
images fixes	106	72	77		256	1,09%	1,86%
radio	561	839	1 941		3 005	12,79%	14,56%
écrit	1 345	948	1 096		3 389	14,42%	23,91%
presse	249	149	44		442	1,88%	4,06%
littérature	1 096	799	1 052		2 947	12,54%	19,84%
non ventilés par répertoire (héritiers))			1 335	1 335	5,68%	1,21%
héritiers représentés				973			1,21%
total	4 277	4 758	13 134	1 335	23 504		

Ventilation des membres par grade



Ventilation des membres par répertoire

radio 14%

écrit 14%

audiovisuel 65%

Variation par rapport à 2005:

- sociétaires : +1,98 %

- sociétaires stagiaires : +1,84 %

adhérents: +8,91 %héritiers: +18,18 %

Variation par rapport à 2005:

- audiovisuel: +6,66 %

écrit: +2,88 %radio: +6,37 %images fixes: 0 %héritiers: +8.18 %



Le répertoire, la perception et la répartition des droits

27 957 nouvelles œuvres audiovisuelles déclarées Des perceptions en progression de 7,38 % à 63,9 M€ Des répartitions en progression de 4,72 % à plus de 59 M€

2 Le répertoire, la perception et la répartition des droits A/L'exploitation du répertoire de la Scam

1 - Exploitation des œuvres télévisuelles

Les déclarations

Au cours de l'année 2006, 27 957 nouvelles œuvres ont été déclarées pour des exploitations télévisuelles, toutes chaînes confondues, dont 382 en Belgique et 164 au Canada. Ces déclarations concernaient essentiellement les années d'exploitation 2005 (11 499 œuvres) et 2006 (10 907 œuvres), mais 2 485 (près de 9 %) concernaient encore l'année 2004.

Les 11 499 déclarations audiovisuelles reçues en 2006 pour l'année d'exploitation 2005 représentent la moitié de l'ensemble des déclarations reçues pour l'année 2005. Sur ces 11 499 déclarations, 61 % sont parvenues après le 31 mars 2006, dont 22 % concernaient le premier semestre 2005, soit un délai de plus de neuf mois entre la diffusion de l'œuvre et sa déclaration par l'auteur. Ces délais de déclaration trop importants obligent la Scam à être prudente lors de l'élaboration des tarifs prévisionnels et à conserver la trésorerie nécessaire pour le versement des soldes. De plus, le minutage de ces œuvres ne peut être pris en compte dans les partages intersociaux, les répartitions de celles-ci intervenant après les négociations. Le retard de certains auteurs est donc préjudiciable à l'ensemble de la société.

Pour l'année 2006 qui fera l'objet de répartitions en 2007 et 2008, la Scam a reçu au 20 février 2006, 13 327 déclarations, représentant environ 60 % de l'ensemble des nouvelles œuvres exploitées en 2006. Compte tenu de l'avancement du calendrier des répartitions, il est donc de plus en plus important de faire parvenir vos déclarations dans les meilleurs délais, ce qui permettra d'accélérer les analyses et donc les versements aux auteurs.

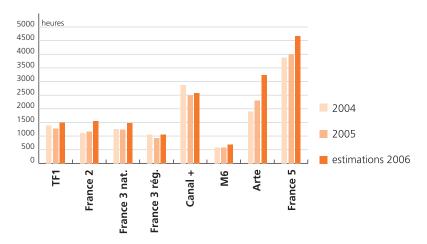
Pour accompagner la mise en place du barème voté par l'assemblée générale du 1er juin 2005, de nouveaux bulletins de déclaration des œuvres ont été mis à disposition dès le début de l'année 2006. Le conseil d'administration a ainsi pu valider l'affectation d'un genre à ces œuvres selon le nouveau barème. Au 28 février 2007, sur 14 642 déclarations reçues (hors génériques, habillages et traductions), 88 % reçoivent un genre conforme à la déclaration de l'auteur.

Évolution de la diffusion du répertoire de la Scam sur les chaînes hertziennes

14012 heures d'œuvres audiovisuelles du répertoire de la Scam ont été diffusées en 2004 sur les sept chaînes hertziennes. Au 31 décembre 2006, la Scam a réparti les droits de 13 957 heures au titre des diffusions 2005. Si l'on inclut le volume horaire des diffusions 2005 qui sera réparti en 2007, en raison des retards de déclaration, la Scam prévoit un volume horaire global de près de 15 000 heures, représentant une augmentation de 7 % par rapport à 2004 (en tenant compte des diffusions sur les réseaux numériques de Canal +, de la tranche horaire diffusée sur le câble, les satellites et la TNT de 8h à 19h pour Arte et de 19 h à 3 h pour France 5).

Volumes de diffusion du répertoire de la Scam sur les chaînes hertziennes

(canaux numériques inclus)(*)



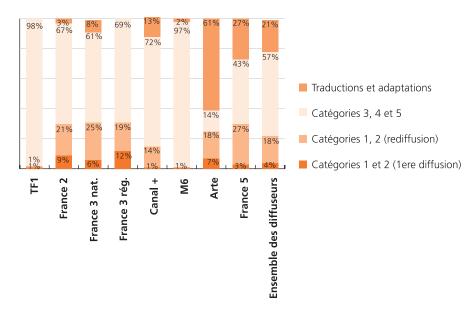
(*) Remarque: L'année d'exploitation 2004 bénéficie de deux ans de répartition (2005 et 2006) alors que l'année d'exploitation 2005 n'est répartie que depuis une seule année (2006). Cela explique l'impression d'une baisse des diffusions en 2005. Pour information, plus de 400 heures de diffusions 2005 ont été réparties en février 2007.

Comme évoqué lors du précédent rapport d'activité, la forte augmentation du volume diffusé sur France 5 est due essentiellement à la prise en compte de la tranche horaire 19 h-3 h retransmise par le câble, le satellite et la TNT pendant la diffusion hertzienne d'Arte.

De la même manière, Arte a augmenté son volume de diffusion en particulier depuis la mise en place de la TNT. Désormais, Arte diffuse pratiquement 24 h/24, depuis le mois de mai 2006. C'est pourquoi la Scam prévoit une hausse importante du volume diffusé pour 2006.

Globalement, les estimations pour 2006 tendent à montrer une augmentation du volume du répertoire Scam diffusé sur les chaînes hertziennes corroborée par les résultats de la répartition de février 2007 relative aux diffusions du premier semestre 2006.

Classement des œuvres télévisuelles par catégorie sur les chaînes hertziennes (canaux numériques inclus)



Pour l'exploitation en 2005, la proportion des œuvres télévisuelles de catégories 1 et 2, ayant fait l'objet d'une première diffusion ou d'une rediffusion, a augmenté seulement dans les programmes de France 2 et Canal+, tandis qu'elle a diminué de 1% sur les autres chaînes et de 3 % sur France 5.

Globalement, on constate une diminution des catégories 1 et 2 de 1 point par rapport à 2004. Le volume des catégories 3, 4 et 5 a augmenté sur TF1, France 3 régional, M6 et France 5. Il est resté stable sur Arte et en diminution sur France 2, France 3 national et Canal+.

Par ailleurs, le volume horaire représenté par les traductions & adaptations est globalement en hausse de 30 % par rapport à 2004. Toutes les chaînes, sauf M6, voient ce volume augmenter. Il faut toutefois rappeler que ce volume horaire ne représente que 10 % de sa valeur dans le cadre des partages intersociaux.

Les répartitions pour des génériques et habillages représentent moins de 0,2 % du volume global. Tous les éléments indiqués ci-dessus confirment la tendance des chaînes à programmer de plus en plus de magazines et à faire appel à la production étrangère.

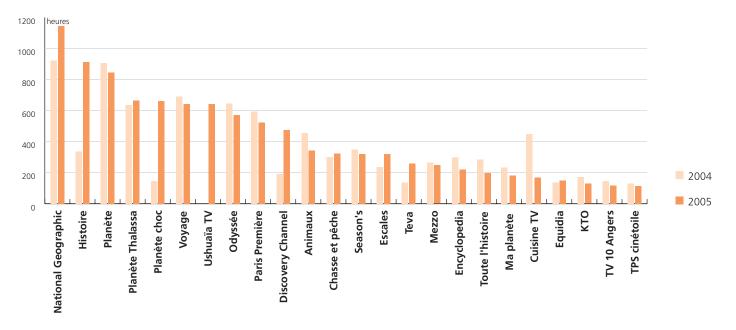
Évolution de la diffusion du répertoire de la Scam sur les chaînes thématiques

En 2006, 105 chaînes thématiques ont été analysées représentant 14 208 heures de diffusion contre 72 chaînes en 2005 pour un volume global de 12 420 heures, soit une augmentation de 14,4 %. Parmi ces 105 chaînes, 71 ont concerné l'année d'exploitation 2005 représentant 11 002 heures de diffusion et 1856 heures sur 74 chaînes ont été réparties au titre de l'année d'exploitation 2004. Le volume de diffusion réparti en 2005 pour l'année d'exploitation 2004 avait été de 8 812 heures, soit une progression de 25%. Ce volume de diffusion sur les chaînes du câble et du satellite correspond au volume effectivement réparti et ne tient donc pas compte de l'ensemble des multi-diffusions dans la période de 35 jours (seule une diffusion audelà de 35 jours sur la même chaîne est comptabilisée).

Ceci confirme l'effort fait par la Scam pour suivre l'évolution constante des chaînes du câble (33 chaînes supplémentaires réparties) malgré la documentation déficiente des petites chaînes et le nombre sans cesse croissant de l'offre faite au consommateur.

24 chaînes ont été réparties pour plus de 100 heures de diffusion chacune pour les exploitations 2005 réparties en 2006.

24 chaînes ayant diffusé plus de 100 heures de programme en 2005



2 - Exploitation des œuvres radiophoniques

Les déclarations

Au titre de l'année d'exploitation 2005, 1063 auteurs ont déclaré des œuvres radiophoniques contre 1034 pour les diffusions en 2004 (+2,8%). Pour le même exercice, 1102 auteurs ont bénéficié d'une répartition de droits, contre 1078 l'année précédente (+2%). 88863 œuvres radiophoniques (ou participations à une œuvre) ont été mises en répartition au titre des diffusions 2005 (lectures éditées comprises), soit une augmentation de 4,4% par rapport à l'année précédente. De plus, le nombre des lectures éditées radiodiffusées, 2352 en 2005, est en hausse de 33%. Elles ont été réglées à 92 éditeurs contre 76 en 2005.

Évolution de la diffusion du répertoire de la Scam

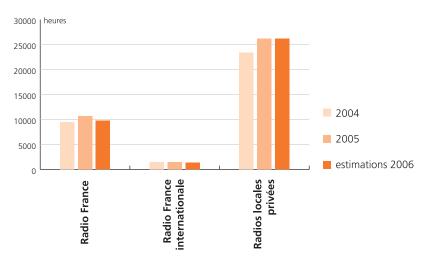
Au titre de l'année d'exploitation 2005, 38 279 heures d'œuvres radiophoniques ont été mises en répartition au cours de l'année 2006, en hausse de 11,74 % par rapport à l'année d'exploitation 2004, répartie en 2005. Toutefois, 6 248 heures de diffusions de l'année 2004 ont été réparties en 2006, représentant 18 % de plus qu'au 31 décembre 2005.

Pour le groupe Radio France, 49 chaînes (dont 42 radios locales) ont été analysées, à raison de 10 649 heures déclarées et réparties. Radio France Internationale représente pour la même période un volume de diffusion du répertoire de 1 438 heures.

188 Radios Locales Privées (associatives pour la plupart) sont à l'origine des diffusions représentant un volume réparti de 26 192 heures. Le volume réel réparti pour l'année d'exploitation 2004 a été de 28 126 heures, soit un complément de 17 % au cours de l'année 2006.

Ces chiffres tiennent compte des multiples diffusions d'œuvres rendues possibles par l'intervention des banques de programmes.

Évolution globale de la répartition des diffusions

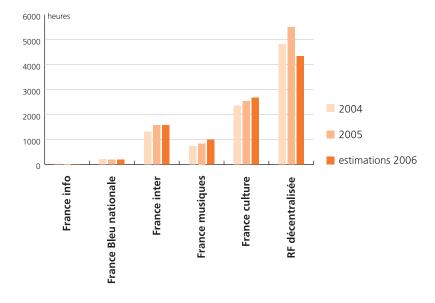


Si l'on compare les volumes strictement mis en répartition au cours des deux dernières années de gestion, l'exploitation du répertoire radiophonique progresse pour les diffusions 2005 de +12,6 % sur Radio France, de +2,4 % sur Radio France Internationale et de +12 % sur les Radios locales privées.

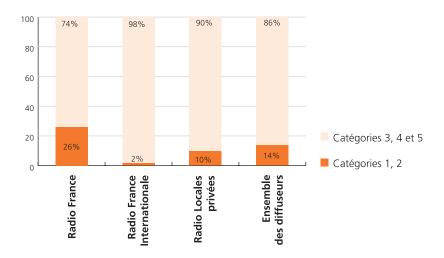
France Inter (+20,3%) connaît la plus forte augmentation suivi de France Musique (+15,2%) et de France Culture (+7,4%).

France Bleu national chute de 13 % au profit de son réseau décentralisé qui connaît une augmentation proportionnelle.

Évolution détaillée de la répartition des diffusions de Radio France



Classement des œuvres radiophoniques par catégorie



Sur l'ensemble des radios pour les diffusions 2005, les catégories 1 et 2 représentent 14 % du temps réparti, soit une augmentation d'un point par rapport à 2004.

3 - Exploitation du répertoire de l'écrit

Exploitation des œuvres littéraires

L'exploitation des œuvres littéraires consiste principalement en des lectures à la télévision ou à la radio, de textes inédits ou édités. Elles sont donc prises en compte dans les œuvres audiovisuelles déclarées. La seconde exploitation importante concerne les droits de reprographie des œuvres non documentées, reversés par le CFC (Centre Français d'exploitation du droit de Copie).

En 2006, la Scam a réparti $1\,192\,001$ € directement aux auteurs, dont $591\,566$ € au titre des droits de reprographie, et $469\,497$ € aux éditeurs. Les éditeurs membres de la SCELF ont perçu $86\,\%$ de cette somme, soit $402\,718$ €.

Le total, soit 1661498 €, représente 2,81 % de l'ensemble des sommes réparties par la société en 2006.

Exploitation des œuvres journalistiques de presse écrite

Il s'agit de la ré-exploitation, sur des sites Web et des cédéroms, des œuvres des journalistes de VNU et du Groupe Liaisons. En 2006, 385 272 € ont été répartis à 1145 auteurs :

pour le site VNUnet.fr, 19208 € ont été répartis entre 94 auteurs au titre des exploitations 2005,
pour le Groupe Liaisons, la Scam a réparti 101085 € à 768 auteurs pour les exploitations 2003, 136313 € à 862 auteurs pour les exploitations 2004 et 128665 € à 984 auteurs au titre des exploitations 2005.

Répartition de l'Écrit par ayants-droit Répartition de l'Écrit par mode d'exploitation



4 - Exploitation des images fixes

Les déclarations d'images fixes portent principalement sur des photographies et des dessins insérés dans des documentaires, journaux ou magazines de télévision.

Durant l'année 2006, la Scam a réparti au titre de l'exploitation des images fixes utilisées à la télévision :

- 45727 € pour 907 photos
- 69361 € pour 1 141 dessins

La répartition totale pour les images fixes est donc de 115 089 €.

Par ailleurs, la Scam recense à fin 2006, 279 323 images fixes déclarées dans le cadre de la répartition des droits de reprographie provenant du CFC. La prochaine répartition de ces droits sera effectuée en avril 2007 et concernera la période 2002 à 2004.

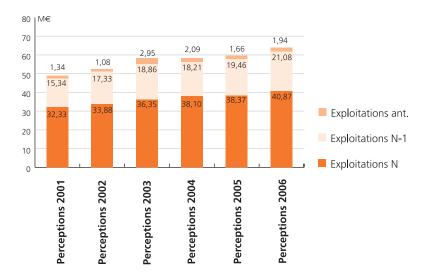
2

B/Les perceptions: une augmentation de 7,38 %

Les principales sources de perception des droits par la Scam:

Les contrats généraux de représentation avec les diffuseurs: Une rémunération globale, exprimée en pourcentage des recettes du diffuseur, est fixée et versée aux sociétés d'auteurs, qui ont la charge de la répartir entre l'ensemble de leurs ayants-droit. Lorsque plusieurs sociétés d'auteurs ont conclu ensemble un contrat avec un diffuseur, une négociation intersociale conduit à l'établissement des règles permettant d'opérer un partage des perceptions entre elles. La copie privée: Cette redevance, assise sur la vente de supports vierges, est collectée par deux organismes, Copie France pour la copie privée audiovisuelle et Sorecop pour la copie privée sonore, qui regroupent l'ensemble des ayants-droit – auteurs, artistes-interprètes et producteurs. La reprographie: Le CFC est la société agréée par le ministère de la Culture pour procéder à la perception et à la répartition entre auteurs et éditeurs des droits dus au titre des photocopies d'œuvres. Pour l'écrit, le versement des droits revenant aux auteurs s'opère par l'intermédiaire des éditeurs, sauf lorsque les perceptions ne sont pas documentées, auquel cas ce sont les sociétés d'auteurs qui interviennent pour le compte des auteurs les ayant mandatées à cet effet. Pour les images fixes, les sociétés d'auteurs répartissent les sommes non documentées mais également certaines sommes documentées.

Perceptions brutes par année d'encaissement à la Scam



Les encaissements de droits d'auteur enregistrent une hausse de 7,38 % par rapport à l'année 2005 (+6,5 % au titre de l'année d'exploitation en cours (N) et +8,3 % au titre de l'année d'exploitation précédente (N-1).

L'augmentation constatée pour l'année en cours est essentiellement due à la fluctuation des partages intersociaux, la perception étant dépendante de l'augmentation du chiffre d'affaires de la chaîne et de la représentativité des répertoires de chaque société signataire sur celle-ci. En 2006, les encaissements sont en progression pour les principales chaînes de télévision ainsi que les radios, aussi bien sur l'exploitation en cours que sur l'antériorité.

Il faut également noter l'arrivée de nouvelles perceptions:

- Les retransmissions ADSL (Free, TPS, Canal Sat), en progression de 330 %, représentent 1,36 millions € en 2006.
- De nouvelles chaînes de télévision en Belgique et au Canada et le début de la TNT en France. Par ailleurs, la Scam a reçu des règlements complémentaires au titre des années 2005 et antérieures pour un montant de 2 millions € (Groupe Liaisons, Reprographie CFC, Copie privée et câble belges).

Présentation des perceptions par mode d'exploitation (Voir détail en annexe 2 – page 7)

		2005		2006	2006/2005
Mode d'exploitation	€	%	€	%	%
télévision	44 306 779	74,5	47 369 470	74,1	6,91
radiophonie	5 752 653	9,6	5 746 796	9,0	-0,10
télévision et radiophonie*	8 426 791	14,1	8 282 380	13,0	-1,71
vidéogrammes et phonogrammes	217 770	0,4	296 273	0,5	36,05
support graphique	275 785	0,5	1 353 787	2,1	390,88
multimédia	56 273	0,1	395 124	0,6	602,16
récitation publique	59 609	0,1	43 150	0,1	-27,61
INA	368 715	0,6	349 592	0,5	-5,19
autres exploitations	34 165	0,1	54,309	0,1	58,96
total	59 498 540	100,0	63 890 881	100,0	7,38

^(*) Les perceptions encaissées en fonction des diffusions câble et satellite en France, ainsi que les droits en provenance de l'étranger, sont versés globalement pour des exploitations télévisuelles et/ou radiophoniques. La ventilation sur chacune des exploitations n'est déterminée qu'au moment de la mise en répartition.

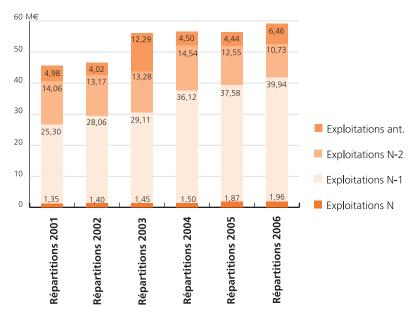
La baisse des perceptions en provenance de l'INA n'est pas significative. Elle est simplement due à un décalage de paiement d'une année sur l'autre: en effet, le 4e trimestre 2004 a été versé en 2005 seulement, faussant ainsi le montant réel de 2005 (5 trimestres perçus au lieu de 4).

2

C/Les répartitions: 6,3 % d'augmentation pour l'année d'exploitation en cours

Globalement, les répartitions en 2006 enregistrent une hausse de 4,72 % par rapport à 2005. La Scam poursuit l'amélioration du traitement des répartitions. En perfectionnant l'analyse de l'exploitation, en affinant le calcul des tarifs prévisionnels, la Scam a augmenté de 6,3 % le montant des répartitions au titre de l'année d'exploitation en cours (2005 versé en 2006). La société poursuivra ces développements en 2007 et 2008 et l'objectif de réduction des délais de mise en répartition, indiqué dans le rapport de 2005, sera effectif en 2007 par l'avancée de la date de répartition du 3^e trimestre 2006 des chaînes hertziennes (en avril au lieu de juin) et de celle du 4^e trimestre (en juin au lieu de septembre). De plus, dès le mois de novembre 2007, la Scam répartira le 1^{er} trimestre des diffusions 2007 des chaînes hertziennes.

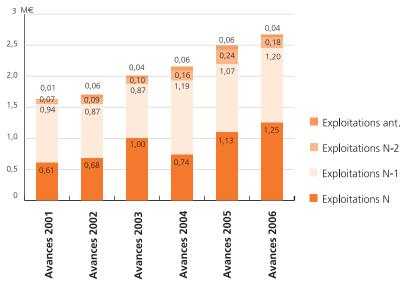
Évolution des répartitions brutes en 2006



Ces actions ont permis d'augmenter significativement le volume des droits répartis pour l'année en cours depuis 2004. Ceci se confirme sur les montants répartis complémentairement au cours de l'année suivante. Ainsi, en 2006, le montant des droits répartis au titre des exploitations 2004 a baissé de 14.5 %.

Nous avons par ailleurs régularisé définitivement les soldes des droits câble et satellite pour les années 1996 à 2002 pour les chaînes déjà réparties ainsi que le premier complément pour l'année 2003.

Évolution des avances



Les montants versés en 2006, pour des exploitations en 2006, correspondent pour plus de 64 % à des versements sous forme d'avance. Ces règlements sous forme d'avances (plus de 2000) présentent une augmentation croissante de l'ordre de 6 % en 2006 par rapport au montant des avances versées en 2005. 47 % du montant des avances versées ont concerné les diffusions 2006 réparties en 2007.

Les autres sommes correspondent aux répartitions canadiennes (dont l'année de gestion est en décalage), ainsi qu'aux œuvres reproduites dans la presse.

Présentation des répartitions par mode d'exploitation (Voir détail en annexe 2 – page 8)

		2005		2006	2006/2005
Mode d'exploitation	€	%	€	%	%
télévision	41 177 402	73,0	42 046 525	71,2	2,11%
radiophonie	5 464 708	9,7	5 432 537	9,2	-0,59%
télévision et radiophonie *	8 965 550	15,9	9 309 970	15,8	3,84%
vidéogrammes et phonogrammes	222 446	0,4	289 053	0,5	29,94%
support graphique	262 253	0,5	1 321 707	2,2	403,98%
multimédia	29 025	0,1	386 489	0,7	1 231,57%
récitation Publique	109 711	0,2	48 543	0,1	-55,75%
INA	271	0,0	110 194	0,2	NS
autres exploitations	443	0,0	29 668	0,1	NS
remboursement retenue statutaire	196 141	0,3	113 969	0,2	-41,89%
total	56 427 950	100	59 088 654	100	4,72%

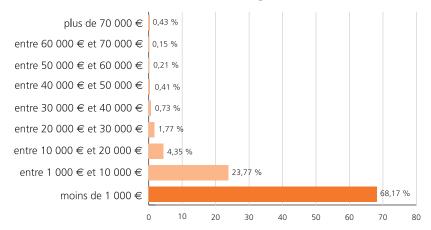
^(*) Les perceptions encaissées en fonction des diffusions câble et satellite en France, ainsi que les droits en provenance de l'étranger, sont versés globalement pour des exploitations télévisuelles et/ou radiophoniques. La ventilation sur chacune des exploitations n'est déterminée qu'au moment de la mise en répartition

L'augmentation de près de 30 % des exploitations vidéographiques est due notamment à la signature de l'accord avec le SEV et au renforcement de la collaboration avec les services de la SDRM pour une analyse plus rapide des dossiers et des réclamations systématiques auprès des éditeurs.

L'augmentation de l'exploitation sur support graphique correspond à la répartition des droits de reprographie versés par le CFC et à l'exploitation multimédia par la conclusion de la renégociation des accords VNU et Groupe Liaisons et le versement des sommes ainsi débloquées. En ce qui concerne l'INA, un effort particulier a été fait en 2006 en affectant une personne à temps plein sur l'analyse des années 2003 à 2005 qui ont ainsi pu être réparties en fin d'année. Des analyses complémentaires restent à faire en raison de la qualité de la documentation fournie par l'INA.

Répartition des revenus nets imposables (suivant déclaration annuelle des traitements et salaires) par nombre d'ayants-droit

Ventilation par tranche entre les 17727 associés (+4%) bénéficiaires des répartitions effectuées en 2006.



Solde des droits à répartir au 31 décembre 2006

Globalement le solde des droits à répartir (aux auteurs et entre SPRD) passe de 71,5 millions € (68,7 +2,8) à 73 millions € (69,9 +3,1) soit une progression de +2,1 %. Le solde à répartir aux auteurs augmente pour sa part de 1,8%. Cette augmentation est due pour l'essentiel à la régularisation des perceptions des réseaux ADSL (Free, TPS, Canal Satellite) pour 1M€, des droits de reprographie du Groupe Liaisons (336 K€), du CFC (590K€), de la copie privée belge 2002 et 2003, du câble belge 2005 et 2006.

Au 31 décembre 2005, le montant des droits à répartir pour les années antérieures à 2003 s'élevait à 13,65 millions €. Un an plus tard, au 31 décembre 2006, le montant de ces mêmes droits n'était plus que de 7,75 millions €, soit une diminution de 43 %.

Durant l'année 2007, la société continuera son effort pour réduire le montant des droits restant à répartir pour les années 2004 et antérieures, étant précisé que la société continue de percevoir de nouveaux droits pour ces périodes (régularisations de chaînes existantes ou de nouvelles chaînes).

Évolution de l'analyse du solde des droits à répartir aux auteurs

années de répartition des droits	2002	2003	2004	2005	2006
année d'exploitation 1997 & ant	4,8	2,4	2,0	1,8	1,4
année d'exploitation 1998	3,2	0,9	0,9	0,8	0,6
année d'exploitation 1999	4,3	1,1	1,0	0,9	0,6
année d'exploitation 2000	6,6	2,7	2,7	2,1	1,5
année d'exploitation 2001	18,4	6,9	4,1	3,1	2,0
année d'exploitation 2002	31,3	20,1	6,5	5,0	1,6
année d'exploitation 2003		33,5	15,7	3,8	3,1
année d'exploitation 2004			35,5	16,1	6,5
année d'exploitation 2005				35,1	15,0
année d'exploitation 2006					37,4
total	68,6	67,6	68,4	68,7	69,7

Les soldes au 31 décembre 2006 concernent pour plus de 54 % les sommes encaissées en 2006 au titre des exploitations 2006 qui seront réparties en 2007 et 2008. 21 % restent à répartir pour les exploitations 2005, 9 % pour les exploitations 2004 et 4 % pour les exploitations 2003. Ce solde de l'année 2003 était de 6 % au 31/12/2005.

Les soldes restants (12 %) pour les années 2002 et antérieures, concernent essentiellement les droits des chaînes thématiques répartis partiellement et les droits de retransmission par câble et satellite associés (41 %), les droits de copie privée (11 %), en particulier les sommes à reverser aux sociétés étrangères, et pour les chaînes et radios hertziennes (29 %) qui, pour l'essentiel, concernent des dossiers en attente ou en litige.

Il faut préciser que, pour ces dossiers en attente, nous devons conserver leurs quotes-parts de droits câble, satellite et copie privée. En 2007, l'ensemble des sommes relatives à ces dossiers en attente sera identifié et isolé dans un compte spécifique afin d'en expliciter les montants. Les 19 % restants concernent les diverses autres exploitations et en particulier les cessions INA (38 %), la reprographie (17,6 %) et le protocole commercial étranger (ventes d'émissions à l'étranger par les diffuseurs) perçu par la SDRM (13,7 %).

Les actions culturelles et sociales de la Scam

Les actions culturelles et sociales Les comptes 2006

Montants en milliers d'Euros

Action sociale (période du 01/01/06 au 31/12	/06)		
charges d'action sociale		638	
pensions	607		
fonds de solidarité	31		
excédent ajouté aux excédents antérieurs	44	44	
Action culturelle (période du 01/06/05 au 31/	(05/06)		
charges d'action culturelle (détail en annexe 1)	03/00)	935	
	250	933	
1 - création d'une œuvre et première fixation	350		
bourses d'aide à la création	350		
2 - promotion de la création	531		
activités Scam	69		
soutien des festivals	166		
prix	171		
autres	125		
3 - diffusion de l'information sur la création	35		
4 - soutien à la formation des auteurs	19		
avsádant au 21/05/2006	120	120	_
excédent au 31/05/2006	139	139	

produits d'action sociale		682	
prélévements diffuseurs (1,20 %)	654		
droits assistance journaux	1		
SDRM (Art. 8)	23		
divers	4		
produits d'action culturelle		1 074	
prélèvements sur perceptions 2004/2005 :			
- télévision	763		
- radio	216		
à déduire copie privé Scelf 2005	-9		
irrépartissables supérieurs à 10 ans	104		

3 L'action culturelle

L'article L.321-9 du code de la propriété intellectuelle impose aux sociétés de perception et de répartition des droits de consacrer 25 % du produit de la redevance pour copie privée à des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à des actions de formation des artistes. À ces sommes viennent s'ajouter les droits n'ayant pu être répartis au terme de dix ans. Dans l'accomplissement de cette obligation, la Scam valorise l'ensemble de son répertoire, composé des œuvres documentaires de l'audiovisuel, de la radio, de l'écrit, du multimédia, et des images fixes. De juin 2005 à mai 2006, la Scam a consacré la somme de 935 181 € (voir tableau ci-dessus et détail en annexe 1) à l'aide à la création, à la promotion et à la diffusion des œuvres.

Elle a prévu de consacrer plus d'un million d'euros pour la période de juin 2006 à mai 2007. Fidèle à son rôle, la Scam rappelle la place essentielle que les images et le regard des créateurs porté sur le réel tiennent dans l'évolution de nos sociétés.

L'aide à la création

Les sommes consacrées à l'aide à l'écriture, en hausse de 7,17 % par rapport à l'année précédente, représentent près de 35 % des dépenses prévues de l'action culturelle pour la période 2006-2007. C'est dire combien le conseil d'administration affiche en priorité une politique de

soutien financier et moral à un nombre croissant de projets. Complétant cette aide en amont des œuvres, la Scam intervient en aval, au niveau des œuvres terminées, consacrant 6,74 % à ses Prix et 20,59 % aux Étoiles. Le triptyque Brouillon d'un rêve/Prix/Étoiles représente près de 62 % du budget culturel.

La Bourse Brouillon d'un rêve audiovisuelle aide les auteurs de documentaires de création ou essais. Depuis 1992, cette aide a profité à 432 projets, 70 % des films ayant été réalisés et 63 % d'entre eux télédiffusés, exploités dans les salles (7 %), ou dans des réseaux tels Internet, le DVD ou les bibliothèques. Sur le dernier exercice, 40 bourses ont été accordées.

Brouillon d'un rêve numérique encourage des projets d'œuvres interactives ou linéaires, sur supports ou réseaux, à caractère expérimental et les bourses Pierre Schaeffer facilitent l'accueil d'un projet au sein d'établissements d'enseignement disposant de technologies avancées.

La commission des œuvres de commande s'est fixé deux axes pour l'attribution des bourses : favoriser l'écriture d'une œuvre documentaire originale, commanditée ou sponsorisée pour la télévision, et ouvrir la voie de la télévision à un film de commande terminé.

Brouillon d'un rêve sonore ouvre toujours plus son champ d'investigation aux écritures sonores tournées vers les nouveaux réseaux de diffusion, web-radios et Internet. Neuf projets ont reçu un soutien et se sont vu offrir de meilleures possibilités d'accès à la diffusion.

Brouillon d'un rêve littéraire soutient l'auteur d'une œuvre littéraire transposant ou prolongeant une œuvre audiovisuelle ou radiophonique. En 2006, quatre ouvrages ont bénéficié de ces bourses. L'un d'entre eux est aujourd'hui en librairie.

Les activités Scam

Depuis la création des *Mardis de la Scam* en 1989 par Charles Brabant, la Scam organise la promotion de son répertoire dans son auditorium ou « hors les murs » dans le cadre des festivals dont elle est partenaire. Les œuvres audiovisuelles, sonores, littéraires, photographiques contemporaines de ses auteurs sont présentées en alternance avec des œuvres du patrimoine (*Les Yeux et la Mémoire*) dans un dialogue de générations. Ainsi tout au long de l'année 2006, avenue Vélasquez, ont été organisés des projections, des tables-rondes, des Forums.

En collaboration avec Image et Science, le CNRS et la Cinémathèque Française, une programmation Image(s) et Vie(s) plongeait aux origines du cinéma. Quelques décennies plus tard, l'artiste vidéaste Valérie Pavia faisait « son » cinéma avec succès à la Scam. Une Carte Blanche a été consacrée à l'Agence du Court-Métrage, une soirée-hommage à Jacqueline de Romilly illustrée par un portrait de la jeune Julie Bonan et une *Nuit Blanche* sur l'Iran contemporain, en compagnie d'écrivains et cinéastes, en jumelage avec le Musée Cernuschi et l'exposition Les Perses Sassanides...

Plusieurs rencontres à caractère politique ont permis aux auteurs d'exprimer leurs inquiétudes, réflexions et attentes: Le Forum La Création-citoyenne au sein du festival Résistances, réunit les acteurs politiques et audiovisuels de la région Midi-Pyrénées et des auteurs de la radio, de l'écrit et de la télévision. La question de la déprogrammation de films d'auteurs fut posée lors d'un Forum en présence des journalistes Claude Angeli et Jean-Luc Hees. Plus tard, un débat avec Jean-Louis Missika évoquait les perspectives d'une forme nouvelle de consommation des œuvres... Première d'une suite de projets communs Scam/Documentaire Sur Grand Écran, une sélection des grands prix audiovisuels sur 25 ans au Cinéma des Cinéastes. Par une belle Nuit de la Radio sur le thème Voi(es) d'écriture, Robbe-Grillet, Sarraute, Cendrars, Gracq, Pérec, Duras ont parlé à l'oreille des festivaliers de Lussas... Et à Brest, sous le titre La Radio dans la radio, la Scam proposait avec Longueur d'Ondes, un programme sur l'utilisation de l'archive audiovisuelle à des fins documentaires.

Indéniablement l'avenue Vélasquez est devenue un lieu de la belle photographie : Alain Turpault, lauréat 2006 du Prix Roger Pic, offrit, le temps d'une exposition, ses images du monde silencieux de la vieillesse, en orfèvre de la lumière.

Aux abords de l'été, la Scam fêtait ses 25 ans. Deux jours de fête, en présence des auteurs, en bonne mitoyenneté avec l'illustre voisin le Musée Cernuschi qui prêtait sa salle de projection : conférence de presse, projection des Grands Prix et des quinze premières Étoiles, reprise des œuvres des lauréats des Grands Prix Radio...

L'année 2006 se refermait à la Sorbonne, sur l'un des plus beaux héritages spirituels de la Scam: l'œuvre de Joseph Kessel. Ce fut une journée d'échanges entre les mondes universitaire, littéraire et journalistique, consacrée à la dimension historique de l'écrivain, témoin de son métier et de son siècle...

Le soutien des festivals

La Scam a noué des liens de collaboration et de complicité avec de nombreux festivals (Fipa, États Généraux du film documentaire à Lussas, Cinéma du Réel, Documentaire sur Grand Écran, les E-magiciens, le Festival de Clermont-Ferrand, Longueurs d'Ondes à Brest). D'autres initiatives valorisant les films dans la durée comme Documentaire sur Grand Écran et Le Mois du Film Documentaire (présentant les œuvres de télévision au sein des bibliothèques et du réseau culturel) sont activement soutenues.

Grâce à une ligne budgétaire spécifique destinée aux voyages d'auteurs, la Scam poursuit sa politique d'aide directe aux documentaristes pour leur permettre de présenter leurs œuvres dans les plus grands et les plus petits festivals, médiathèques, cinémas... Citons, Comptoir du doc, le Figra, Champ-Contrechamp, Étonnants Voyageurs, Le Creusot, Le Festival International de Marseille, Gindou, Le Festival International du Cinéma de Montpellier, Le Festival international du film ornithologique de Ménigoute, les Escales Documentaires, les Écrans Documentaires, Traces de vie, le Festival international du film d'histoire de Pessac... Le conseil d'administration a aussi souhaité soutenir des associations professionnelles travaillant dans toutes les régions de France telles que Vidéo Les Beaux jours, Doc'Ouest, Périphérie et Addoc.

Les prix annuels de la Scam

Un travail de sélection est conduit tout au long de l'année par les auteurs des commissions pour distinguer les œuvres les plus marquantes au sein de chaque répertoire (palmarès sur www.scam.fr). Cette mise en lumière de certains auteurs par leurs pairs permet aux plus jeunes de gagner en notoriété et aux auteurs confirmés d'être reconnus dans leur carrière.

Les Étoiles de la Scam

La Scam a créé les Étoiles, en 2005, pour soutenir les auteurs et la création. Cette initiative récompense une trentaine d'œuvres télédiffusées pour la première fois parmi tous les genres télévisuels (documentaires, reportages, séries, nouvelles technologies, films institutionnels).

La Scam entend ainsi prendre part au débat sur le rôle de la télévision et sur la qualité des œuvres qu'elle diffuse tout en apportant aux auteurs distingués une aide financière pour pour-suivre leur travail et une visibilité dans une profession qui en manque aujourd'hui.

La commission du répertoire audiovisuel de la Scam assure la pré-sélection des œuvres. À l'issue de ce travail, soixante films sont ainsi soumis à un jury, indépendant, composé de cinq auteurs nommés par le conseil d'administration.

Les Étoiles ont été présentées à la profession et à la presse, au Fipa 2006 lors d'une conférence parrainée par Yamina Benguigui et Hubert Sauper. Sur le dernier exercice, la période de première diffusion permettant de répondre à l'appel à candidature, étant exceptionnellement limitée à sept mois, soit du 1^{er} juin au 31 décembre 2005, un palmarès (www.scam.fr) de quinze Étoiles fut dévoilé, le 3 mai, par son jury, présidé par William Karel. L'ensemble des films a été projeté à la Maison des Auteurs ainsi qu'au Musée Cernuschi lors de la Fête des 25 ans de la Scam.

L'aide à l'édition

Éditer des œuvres diffusées dans le commerce est une façon de partager la connaissance et le plaisir des œuvres du répertoire avec le grand public : édités avec Radio-France, trois coffrets radio, En Bourlinguant les entretiens de Blaise Cendrars avec Michel Manoll, Les Préférences de Julien Gracq avec Jean Paget (1969) et Jean Daive (1977) et Microfilms qui livre à nos oreilles dix beaux dialogues de Serge Daney avec des cinéastes, auteurs et acteurs.

Sur l'initiative du Fipa et des principaux partenaires du festival, un coffret-hommage à Michel Mitrani, composé d'un livre écrit par Freddy Buache et de deux DVD, sortait du silence de l'oubli plusieurs chefs-d'œuvres de la télévision.

En Belgique

En 2006, la Scam a poursuivi et développé les aides aux auteurs dans l'ensemble de ses répertoires: bourses au sous-titrage de documentaires, à l'écriture d'un manuscrit ou scénario de bande dessinée. Des aides ont été attribuées à des auteurs souhaitant être présents dans des festivals internationaux de documentaires. Plusieurs auteurs belges ont ainsi participé au Fipa où était organisé un Coup de pouce (présentation de projets aux producteurs et diffuseurs). L'année 2006 fut également celle du lancement d'une bourse de soutien aux films de fin d'études, initiative qui a remporté un vif succès dans les écoles de cinéma francophones et néerlandophones. Cette politique de soutien à la création s'est poursuivie en faveur du documentaire radiophonique par une participation au fonds de relance de la création sur les ondes de la RTBF (service public).

La Scam a affirmé sa collaboration avec plusieurs festivals: Anima, Docville, le Prix Polar, het Grote Ongeduld... Filmer à Tout prix étant un partenaire privilégié où la collaboration s'est déployée sur plusieurs plans: organisation d'un atelier sur la diffusion d'images liées à l'extrême droite, projection du film La langue ne ment pas de Stan Neumann et remise d'un prix Scam. Les prix annuels ont valorisé les différents répertoires de la Scam: Prix du documentaire audiovisuel pour World of Blue, Land of O. de Bram Van Paesschen - Prix littéraire pour l'ensemble de son œuvre à Caroline Lamarche - Prix du documentaire radiophonique pour Christine Van Acker - Prix littérature et illustration jeunesse à José Parrondo.

3

L'action sociale

L'action sociale de la Scam comporte deux volets:

• un fonds de solidarité permettant une assistance sociale aux auteurs.

Ce fonds permet d'aider ponctuellement les auteurs qui en font la demande, après approbation de la commission des affaires sociales et du conseil d'administration. En 2006, la Scam a aidé vingt auteurs pour un montant de 31 100 €, soit une moyenne de 1555 €. Le nombre de bénéficiaires est supérieur à celui de 2005 (+18%).

• le versement d'une pension aux auteurs.

Pour bénéficier de cette allocation, l'auteur doit impérativement remplir trois conditions:

- être membre de la Scam depuis au moins 20 ans
- être âgé de plus de 65 ans.
- enfin, avoir reçu de la Scam des droits ayant atteint un certain niveau, apprécié par application du taux de 6,5 % aux trois meilleures années de droits actualisés perçus par l'auteur, dont le produit ne doit pas être inférieur à 183 €. Le versement de la pension est annuel et son montant ne saurait être inférieur à 183 € ni supérieur à 3659 €. En 2006, la Scam a versé 606747 € au titre de la pension à 580 bénéficiaires (+11 %). Le montant moyen versé est de 1046 €.

En plus de ce volet social, le conseil d'administration peut décider d'accorder une aide judiciaire individuelle dans le cadre de litige portant sur la défense du droit d'auteur. En 2006, le conseil d'administration a accordé une aide totale de 10500 € à cinq membres de la société.



Les actions professionnelles

Les actions professionnelles Actions en faveur du droit d'auteur

Le contexte international

Adoptée fin 2005, la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est entrée en vigueur le 18 mars dernier, alors que cinquante pays l'avaient déjà ratifiée. A l'ordre du jour de la première Conférence générale du 9 mai 2007 à Paris, figurait l'élection du comité intergouvernemental qui sera en charge du suivi de la mise en œuvre effective de la Convention. Le comité international de liaison des coalitions a saisi cette occasion pour demander le maintien de son statut d'observateur, tandis que les coalitions font tâche d'huile de par le monde, puisqu'à ce jour il en existe près de quarante couvrant tous les continents. Cet instrument a produit ses premiers effets positifs au sein de l'UE en permettant aux défenseurs du droit d'auteur et de la gestion collective de s'appuyer sur ses principes pour contenir quelque peu, ne serait-ce que pour un temps, les assauts de leurs adversaires du monde industriel.

Tel fut le cas lors des débats ayant conduit fin octobre 2006 à l'adoption, sous l'impulsion du commissaire Tilman Lüder, de la recommandation sur la gestion collective transfrontière du droit d'auteur et des droits voisins dans le domaine des services licites de musique en ligne. Ce texte est censé ménager, notamment par un renforcement de la concurrence entre sociétés de gestion des droits, des conditions optimales pour la délivrance de licences de musique en ligne, ce qui favorisera le développement du marché intérieur et de toutes ses parties prenantes: industriels, public et titulaires de droits. Pour l'heure, la désorganisation et la paralysie qui en ont découlé sur ce marché ne laissent pas entrevoir les prémices d'une amélioration profitable aux auteurs ni à la diversité culturelle - à laquelle les « petits » répertoires et les « petites » sociétés doivent leur survie. En tout cas, les sociétés les plus puissantes en sont réduites à mettre en place des accords de coopération présentés comme constituant des modèles alternatifs mais risquant en réalité de les opposer bloc contre bloc, tandis que s'ouvre une phase d'évaluation par la commission des suites données à la Recommandation, prélude à une probable directive qui, du moins, serait assurée d'être plus démocratiquement débattue.

La question de la copie privée et de son remplacement par les DRM (« mesures techniques de protection »), a continué à donner lieu à des échanges violents tout au long de l'année 2006 et au-delà. Les fabricants d'électronique grand public et les éditeurs de DRM prétendent que le système actuel de redevances est périmé, au motif que la généralisation des technologies de gestion numérique des droits serait en mesure d'apporter une réponse beaucoup plus efficace à la gestion des droits exclusifs des créateurs. Unissant leurs efforts contre l'ultralibéralisme européen, les sociétés d'auteurs ont entrepris à leur tour au sein du GESAC des campagnes de communication, solidement étayées par des analyses économiques sur la redevance et son impact culturel essentiel afin de démonter l'information unilatérale, partiale et erronée dont la commission s'était satisfaite pour nourrir ses réflexions, autour du commissaire Mc Greevy: en effet, partout où elle existe, la redevance pour copie privée contribue très fortement au soutien financier de la création, sa suppression causerait un dommage irréparable. Dès l'automne, la communauté culturelle tout entière, mobilisée de manière spectaculaire autour de l'Alliance Culture d'abord, a eu raison du projet de suppression de la redevance, puisque le président de la commission en exercice, M. Barroso, soumis par ailleurs à des pressions étatiques, spécialement de la France, a décidé de différer l'examen du projet. La vigilance et la réactivité seront donc tout aussi nécessaires dans les mois qui viennent sur ces enjeux.

La révision de la Directive « télévision sans frontières » de 1989 suit son cours et fait désormais l'objet d'un large consensus. Ici encore, de multiples lobbies industriels sont à l'œuvre pour affaiblir les réglementations régissant les activités de télé-radiodiffusion « traditionnelles » et surtout prévenir l'encadrement des nouveaux services. Finalement, la réglementation sera étendue aux services audiovisuels émergents (vidéo à la demande, télévision mobile, services audiovisuels via la TV numérique), qui devront contribuer au financement du cinéma et de l'audiovisuel et avantager les œuvres européennes dans la composition de leur offre. Il est acquis que les fournisseurs de services audiovisuels non radiodiffuseurs (ex: fournisseurs de vidéo, informations et sports à la demande ou fournisseurs de contenu audiovisuel téléchargeable sur téléphones mobiles) devront se conformer à la seule législation du pays où ils sont établis, en vertu du principe d'origine qui a fait ses preuves dans le développement des offres satellitaires. Il est à craindre en revanche que les contraintes en matière de publicité ne soient allégées. Reste par ailleurs encore un point de divergence notable: l'indépendance des autorités de régulation nationales, sur laquelle certains États refusent de s'engager (au 12 mars 2007).

Enfin, après quelque deux ans de travaux, les discussions sur la Directive sur les services (« directive Bolkestein ») ont repris et le pire a pu être évité, grâce à l'infléchissement imposé par le parlement à la commission (abandon du principe du « pays d'origine » au profit de la « libre prestation de services »), jusqu'à l'adoption du texte final le 12 décembre 2006. Les services audiovisuels et cinématographiques sont exclus de son champ, préservant la liberté des États de mettre en œuvre des politiques culturelles propres; si le droit d'auteur n'est pas concerné en tant que tel, la gestion collective en revanche l'est, en négation de la singularité du secteur ainsi que des règlementations sectorielles, existantes ou annoncées, si bien que la gestion collective est de plus en plus encadrée et banalisée et que ses sociétés sont appréhendées par les autorités communautaires comme des acteurs économiques parmi d'autres.

Les enjeux nationaux

Les évolutions législatives

Après bien des reports alors qu'il s'agissait seulement a priori de transposer une directive européenne, il a fallu de rudes affrontements entre titulaires de droits eux-mêmes (auteurs / artistes-interprètes / représentants des majors), internautes et toutes puissantes industries culturelles, l'irruption d'un système de licence globale pour les exploitations en ligne aussitôt escamoté, enfin la censure partielle du conseil constitutionnel (entre autres sur les sanctions graduées contre le téléchargement illégal), pour que la « loi DADVSI », soit enfin promulguée le 1^{er} août 2006, faisant en fin de compte beaucoup de mécontents, qui lui reprochent d'être une loi « fourre-tout », qui plus est circonstancielle.

De notre point de vue et parmi de multiples dispositions, on retiendra que, nonobstant les intentions premières du texte, le législateur a finalement fait le choix d'introduire dans notre système juridique toute une série de nouvelles exceptions aux droits exclusifs: exception d'information applicable à la presse écrite, audiovisuelle ou en ligne; exception pour usages pédagogiques à partir de 2009; exception à des fins de conservation en faveur des bibliothèques, musées et archives.

Les mesures techniques de protection empêchant la réalisation de copies privées des œuvres accessibles en ligne sont consacrées et différentes incriminations pénales sont associées à leur contournement, comme l'imposait la directive mais au grand dam des internautes, qui gagnent quand même une Autorité de régulation pour veiller à ce que l'incompatibilité des différents dispositifs ne vienne pas restreindre davantage encore l'usage privé des œuvres. Dans le même temps, la loi française confirme la rémunération pour copie privée, mais peut-on croire à autre chose qu'un répit, alors que cette dernière n'a de cesse d'être gravement remise en cause, en France comme à l'échelle de l'Europe ? C'est pour se prémunir contre de probables rebondissements que la communauté des ayants droit français vient de lancer une plate-forme de la copie privée, regroupant une partie des consommateurs.

On retiendra que la Scam, à l'occasion de ce vote, s'est mobilisée avec ardeur contre la licence globale et est parvenue, aux côtés des autres sociétés des images fixes et des syndicats de journalistes, à cantonner certaines exceptions et notamment la portée de l'exception relative à la presse.

Adoptée fin février, la loi relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur fixe au 30 novembre 2011 la fin de la diffusion analogique, avec assurance d'une offre satellitaire gratuite dans les zones non couvertes par la TNT ou télédiffusion numérique terrestre. Elle organise en outre la mise en place d'autres services innovants, comme la télévision haute définition et de la télévision mobile personnelle (lancement dès l'été 2007). Du point de vue des auteurs, plusieurs aspects plus ou moins positifs au regard de la création sont à signaler: attribution d'une « chaîne bonus » aux chaînes privées nationales TF1, M6 et Canal Plus, qui bénéficient d'une prolongation de leur autorisation pour cinq ans, en contrepartie d'engagements plus contraignants en faveur de la création audiovisuelle; coup de pouce donné à la création audiovisuelle par instauration d'un sous-quota d'investissement et de production dans des œuvres audiovisuelles de caractère patrimonial strictement définies, dans des conditions qui seront précisées par un décret à la rédaction duquel les sociétés d'auteurs et la Scam seront associées; obligation de contribution au financement du compte de soutien étendue aux opérateurs télécoms et fournisseurs d'accès internet (principe de neutralité technologique); contribution des éditeurs des nouveaux services de TV HD et mobile personnelle au financement de la production audiovisuelle et cinématographique par une majoration en ce qui les concerne de la taxe alimentant le Cosip.

Les négociations avec les utilisateurs du répertoire à l'heure du numérique

Sans bien sûr omettre les médias traditionnels, les modes émergents de diffusion des programmes sont plus que jamais notre préoccupation quotidienne, quelles que soient les conditions de mise à disposition des œuvres et les procédés techniques utilisés, les uns et les autres évoluant constamment et se combinant de toutes les manières possibles.

Cela étant, des accords sont progressivement conclus au titre de la reprise des programmes par ADSL, ainsi que pour la télévision numérique terrestre (chaînes gratuites ou payantes). L'exploitation de programmes spécifiques en flux continu, avec archivage sur une période limitée, a fait l'objet d'un contrat d'autorisation avec Radio France, qui sera prochainement étendu au podcast. Quant à l'écoute/visualisation et le téléchargement à la demande de programmes (« vidéo à la demande ») rendus accessibles au public selon les modèles économiques qui ne sont pas encore stabilisés et au travers de technologies diversifiées, avec ou sans faculté de pré-écoute ou visualisation, les négociations inter-sociales sont en voie d'aboutissement avec Arte et France Télévisions. Le contrat avec Vodeo-tv est encore en négociation et des discussions s'ouvrent ou se poursuivent avec les principaux exploitants. Les opérateurs de téléphonie mobile, quant à eux, ont été approchés de longue date déjà. Bref, du chemin reste à parcourir, avant d'en venir si nécessaire à des actions contentieuses ciblées...

Enfin, nos sociétés d'auteurs doivent depuis peu faire face à des modalités tout à fait inédites de diffusion des contenus dans la confusion la plus totale, avec l'explosion récente (on parle de croissance virale) ces deux dernières années du partage de vidéos en ligne, qui mêle des sites connaissant un trafic gigantesque à l'échelle planétaire (You Tube: 63 millions de visiteurs/mois, plus de 100 millions de vidéos consultées chaque jour, à la date de juillet 2006; MySpace: l'un des quatre sites d'échange les plus visités au monde; Daily Motion, lancé en France début 2005: 9 millions de visiteurs et 15 millions de vidéos vues en septembre 2006), à d'autres, encore « relativement » confidentiels pour un temps, mais dont le nombre et le périmètre croissent à un rythme exponentiel.

On pourrait légitimement douter de la viabilité économique à terme de ces sites de partage si l'on n'assistait à leur rapide métamorphose, fort bien anticipée par Google rachetant You Tube. Le plus remarquable est que, sur ces sites originellement communautaires, les « auteurs » sont tous susceptibles d'être concernés un jour ou l'autre, qu'ils collaborent de leur

plein gré en adressant eux-mêmes leurs vidéos personnelles ou... à leur insu, pour avoir été postés ici ou là par d'autres internautes qui se seraient procuré leurs œuvres et les offriraient en partage en toute illégalité. D'où un risque sérieux d'ébranlement du droit d'auteur, du fait que des amateurs (appelés généralement à le rester) ou bien des auteurs se reconnaissant principalement en tant que chercheurs sont plus soucieux de faire partager leurs créations et leurs émotions que de préserver un quelconque statut protecteur y compris des revenus, éléments vitaux pour les « auteurs professionnels ».

De fait, ces sites de partage ont déjà changé de nature; le modèle économique évolue (microspots publicitaires, partenariats, etc.) et de simples hébergeurs à responsabilité limitée, ils deviennent un véritable mode de distribution devant maîtriser les contenus et ne pouvant plus se dispenser de respecter la loi: des contentieux sont gagnés par les titulaires de droits, des accords se négocient un peu partout, sous la contrainte dans un cadre transactionnel, ou parce que des maisons de disques et des producteurs de cinéma y voient une opportunité supplémentaire de promouvoir leur catalogue (Warner). La Scam a été le fer de lance d'une action menée en Belgique par les éditeurs de presse et les journalistes contre Google Vidéo qui pillait la presse belge. Elle a obtenu la signature par Google d'un accord transactionnel pour le passé et d'un engagement de négocier pour l'avenir. Les plus grands de ces sites de partage savent désormais qu'ils doivent appliquer les législations nationales, sauf à filtrer, retirer, ou répondre de leurs actes.

L'ère des négociations commence à peine... D'autant que les médias classiques que sont nos télédiffuseurs s'y mettent à leur tour, à la recherche de nouveaux talents ou écritures : Wat, plate-forme de vidéos partagée de TF1, MaTvidéo pour France Télévisions, Wideo.fr pour M6... Et que le marché s'oriente désormais vers *l'Internet mobile*.

Dans la même lignée se situe le développement des systèmes de mise à disposition ouverte des œuvres, autrement dit les *licences libres* à l'instar des *Creative Commons*. Ces systèmes sont sans doute séduisants pour des auteurs ou artistes amateurs ou débutants à la recherche d'une notoriété rapide qui leur permettra de rejoindre des sentiers plus balisés (et ils seront alors probablement demandeurs d'une gestion collective pour leurs œuvres à venir), ou pour des chercheurs et universitaires se situant dans une logique spécifique de collaboration et d'enrichissement de leurs travaux. Mais elles constituent à l'heure actuelle un « piège » pour les auteurs de nos sociétés, car elles sont extrêmement complexes (lisibilité, application, contrôle); leur conformité au droit national est sujette à caution; leur combinaison avec la gestion collective n'est pas possible juridiquement (les mêmes droits ne peuvent être apportés à une société de gestion et offerts gratuitement à la communauté) ou susciterait des surcoûts de gestion importants transférés sur les autres membres des sociétés de gestion; enfin parce qu'elles entrainent une désappropriation irréversible des œuvres mises en partage.

La gestion par la Scam des droits des journalistes de la radiotélévision publique: France Télévisions-INA

La Scam, aidée de l'ensemble des syndicats de journalistes de la radio-télévision de service public, est en passe de franchir un grand pas en se voyant confier la gestion collective des droits secondaires des journalistes sur leurs reportages. C'est ainsi que deux accords, l'un avec le groupe France Télévisions, l'autre avec l'INA devraient conforter le statut d'auteurs des journalistes en permettant à partir de janvier 2007 l'intéressement effectif des journalistes permanents à un certain nombre d'exploitations de leurs œuvres par le groupe France Télévisions lui-même (ou l'INA): diffusion par une autre chaîne, mise en ligne (flux continu, vod), ou édition sur tous supports; ou par mise à disposition de tiers: cession/échanges pour tous usages (y compris F24); sans oublier les droits à rémunération pour copie privée, retransmission par câble... Ces accords sont assortis d'un minimum garanti, et la répartition se fera exploitant par exploitant, au mieux des enjeux financiers en cause et de ce que permettra la documentation disponible.

4 Actions en faveur de la relation avec les auteurs

La formation des auteurs

Depuis 2005, le service juridique de la Scam propose aux auteurs membres de la Scam, des ateliers de travail consacrés aux droits d'auteur au cours desquels sont abordées les questions de la protection de l'œuvre et des contrats. En 2006, la Scam a développé cette action en organisant notamment un atelier en région dans le cadre du festival Doc'Ouest en Bretagne. Constatant le succès croissant de ces ateliers répondant à une demande de la part des auteurs, la Scam s'organise et multiplie le nombre et la nature de ces ateliers. 2007, la Scam complète ces ateliers du droit d'auteur par des ateliers destinés à accueillir les nouveaux membres, des ateliers pour explorer les aspects concrets de la vie professionnelle des auteurs et des ateliers de prospective afin d'étudier les évolutions technologiques et économiques qui bouleversent les métiers de la création.

Le soutien aux auteurs

Alors que la situation économique et professionnelle des auteurs se durcit, plusieurs actions ont été engagées auxquelles la Scam a apporté son soutien.

Ainsi le *Manifeste des auteurs en région* lancé par les associations d'auteurs qui ont fleuri depuis quelques années aux six coins de la France, entend défendre la création que menace la nouvelle politique régionale de France 3. Le conseil d'administration de la Scam s'est associé à ce combat qui rejoint celui mené par les personnels de la chaîne en région.

Un autre manifeste a vu le jour pour la défense du documentaire animalier à l'initiative d'une nouvelle association, R.e.n.a.r.d., visant à protéger le documentaire animalier français en voie de disparition. La mobilisation a ainsi permis à un groupe d'auteurs et de producteurs, auquel la Scam participe, d'organiser une série de rencontres avec des responsables du CNC, du CSA, de France télévisions... afin d'essayer de peser sur les choix éditoriaux des diffuseurs.

Enfin, le 60° anniversaire du Snac (Syndicat national des auteurs et compositeurs) a été l'occasion d'organiser un colloque (dressant un bilan du statut de l'auteur et dessinant ses perspectives d'avenir) et de publier un texte intitulé *Les auteurs demandent!* rappelant quelques points essentiels auxquels les auteurs sont vivement attachés.

L'activité de prospection du Pôle relations auteurs

Depuis un an a été mis en place au Pôle Relations Auteurs une stratégie de prospection des auteurs non membres. Un premier bilan peut donc être établi pour en mesurer l'impact.

Beaucoup de nouveaux membres découvrent la Scam par connaissance, par des amis auteurs, par leur producteur, par un diffuseur... mais nombreux sont encore ceux que la Scam doit rechercher et faire adhérer pour leur verser leurs droits. La prospection des nouveaux membres s'appuie sur deux axes.

Le principal axe de recherche consiste à faire adhérer des auteurs ayant cosigné des bulletins de déclaration remplis par des auteurs membres. Environ 80 nouveaux auteurs sont recensés par trimestre (en télévision et radio), 65 sont contactés (la Scam ne disposant pas toujours des coordonnées), 40 retournent à la Scam leur dossier d'adhésion; les autres font l'objet d'un suivi de relance ou ne remplissent pas les conditions pour adhérer.

Le deuxième axe de prospection s'appuie sur des recherches dans la presse magazine (Télérama et autres Télé7jours). Cette recherche s'effectue conjointement avec la prospection des œuvres non déclarées des auteurs membres. Cette méthode, bien que laborieuse car les informations fournies sont pauvres, permet cependant de faire adhérer plusieurs auteurs.

Cette action de la Scam permet aux auteurs concernés de percevoir rapidement les droits qui leur reviennent et d'éviter qu'ils soient inutilement bloqués sur des comptes d'attente. Ce travail, effectué de concert avec le service de la répartition des droits, a permis de régulariser des situations pour des sommes parfois importantes.

Tout en communiquant sur l'ensemble des activités de la Scam (action culturelle, action sociale, conseil juridique...), le pôle relations auteurs contribue efficacement à la mission essentielle de la Scam: la répartition des droits aux auteurs.

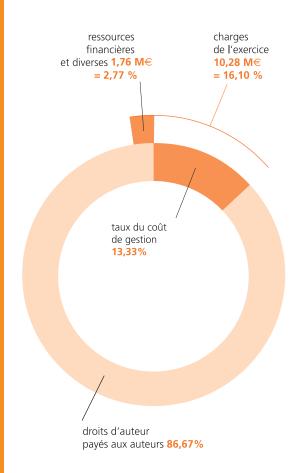
La salle Charles Brabant

Chaque soir, du lundi au jeudi, de 19 heures à 23 heures la Scam accueille, dans sa salle de projection qui porte désormais le nom de son président-fondateur, des auteurs souhaitant présenter leurs films documentaires, leurs programmes radiophoniques, ou encore leurs créations multimédias. De janvier à décembre 2006, l'auditorium, équipé d'un dispositif vidéo et d'une capacité de 92 places, a accueilli 140 projections, dont 20 films ayant obtenu la bourse à l'écriture (Brouillon d'un rêve).

La prestation prévoit, en plus de la mise à disposition de la salle, les essais techniques, la réalisation et l'impression de 300 cartons d'invitation ainsi que la jouissance d'espaces pour le cocktail. En répondant à la demande quotidienne des auteurs, la Scam est un des lieux vivants du documentaire.



La gestion de la Scam



5 La gestion de la Scam

Le coût net de la gestion en 2006

Tableau du rapport des prélèvements sur droits aux perceptions de l'exercice

conformément au décret n° 98-1040 du 18 novembre 1998

	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005	%
charges brutes de l'exercice	10 284 965	10 577 052	-2,8 %
à déduire			
 charges exceptionnelles sur exercices antérieurs 		492 416	
 valeur nette comptable des actifs cédés 	2 263		
charges propres à l'exercice	10 282 703	10 084 636	2,0 %
à déduire			
– ressources financières	-1 547 250	-2 065 301	-25,1%
solde des charges nettes des ressources financières	8 735 453	8 019 335	8,9 %
à déduire			
ressources diverses	-467 129	-284 533	64,2 %
à ajouter			
+ résultat de l'exercice	251 194	114 161	120,0 %
prélévements comptabilisés en produits	8 519 518	7 848 963	8,5 %
perceptions de l'exercice	63 890 881	59 498 540	7,4 %
taux du coût de gestion	13,33 %	13,19 %	

L'année 2006 se termine pour la Scam avec un excédent de gestion de 251 194,23 €. (voir détail des comptes en annexe 1 pages 2, 3 et 4)

Le taux du coût de gestion pour l'année 2006 a légèrement progressé (+0,14 points; +1%) par rapport à l'année précédente. L'ensemble des charges d'exploitation reste stable, après une baisse de près de 8% en trois ans, alors que dans le même temps l'inflation atteint 1,6%. Comme indiqué précédemment dans le rapport, les perceptions ont progressé de 7,38% et les répartitions de 4,72%. L'ensemble de ces indicateurs traduit les efforts de gestion qui ont été réalisés par la société depuis plusieurs années.

Ces efforts ont été possibles grâce notamment aux investissements informatiques très importants, près de 4 M€, qui ont été effectués depuis 4 ans et qui vont continuer pour permettre à la société de relever les nouveaux défis qui s'annoncent.

Ventilation des charges propres à l'exercice (chiffres en milliers d'euros)

3 • • • • • • • • • • • • • • • • • • •				
charges de personnel		5 680	55,24 %	
achats et charges externes		3 731	36,29 %	
informatique	775			
immeuble (*)	1 250			
fonctionnement	1 706			
impôts et taxes		100	0,96 %	
amortissements		688	6,63 %	
charges exceptionnelles		83	0,88 %	
total		10 282		

^(*) Le montant du prélèvement sur perceptions (2%) comptabilisé en recette pour 2006 s'élève à 1 100 K€

Gestion financière

Le taux moyen des placements, réalisés par la société pour la gestion de sa trésorerie courante, a été de 3,26 % en 2006. Ce taux est supérieur aux taux courants du marché monétaire (EONIA Capitalisé: 2,92%), traduisant une saine gestion des sommes placées par la société. La proportion de produits financiers dans le financement de la société est en baisse du fait de l'accélération des répartitions.

Retenues statutaires 2006

Audiovisuel	1
chaînes de télévision	
diffusions hertzienne, par câble et par satellite	13 %
copie privée	13 %
autres	
droits de représentation et de reproduction à l'occasion des échanges internationaux	10 %
droits de représentation et de reproduction INA (apport en coproduction)	3 %
droits d'exploitation pour les œuvres télévisuelles à des fins culturelles (INA)	10 %
droits d'exploitation pour les œuvres télévisuelles (INA ou autres diffuseurs)	10 %
droits de reproduction des vidéogrammes	3 %
Sonore	
radios	13 %
copie privée	13 %
autres	
droits de représentation et de reproduction à l'occasion des échanges internationaux	10 %
droits de représentation et de reproduction INA (apport en coproduction)	3 %
droits d'exploitation pour les œuvres radiophoniques à des fins culturelles (INA)	10 %
droits d'exploitation pour les œuvres radiophoniques et ventes (INA ou autres diffuseurs)	10 %
droits de reproduction des phonogrammes	3 %
primes d'inédit	3 %
conventions individuelles	3 %
Écrit	
droits de reproduction presse	12 %
droits de récitation publique	5 %
droits de reprographie (photocopie)	3 %
droits d'édition et de traduction	3 %
Autres répertoires	
droits de reproduction et de représentation d'œuvres journalistiques *	9,5 %
droits de reproduction sites web	5 %
droits de reproduction cédérom	5 %
the same and the state of the same and the same and the state of the same and the s	

^{*} sur supports et réseaux multimédias

Retenues des sociétés d'auteurs avant reversement à la Scam (*)

(*) Aucune retenue n'est pratiquée sur les contrats généraux communs.

.,	
SACD	
exploitation télévisuelle	
copie privée	7 %
œuvres littéraires adaptées	7 % et/ou 11 %
représentation publique	
récitations et lectures publiques	9 % ou 13 %
SACEM	
exploitation radiophonique	
récepteurs publics radio	21,50 %
exploitation télévisuelle	
récepteurs publics télévision	21,50 %
SDRM	
exploitation multimédia	
frais sur les encaissements sites web et cédérom	3 %
exploitation radiophonique	
frais copie privée Sorecop et Copie France	0,5 %
frais sur les encaissements part DRM	3 %
prélèvements sur les échanges internationaux	5 %
prélèvements sur les radios locales privées	19 %
exploitation télévisuelle	
frais copie privée Sorecop et Copie France	0,5 %
prélèvements sur les échanges internationaux	5 %
frais sur les encaissements part DRM	3 %
exploitation vidéographique et phonographique	
frais sur les encaissements copie privée et vidéo	9,37 %
frais sur les encaissements copie privée et phono	12,37 %

5 Scam Belgique

L'année 2006 fut une année constructive, et avant tout dans les négociations.

Le dossier RTBF ayant été enfin régularisé fin 2005, d'autres dossiers furent intensivement travaillés pour aboutir à la signature d'accords très différents, notamment avec Belgacom IDTV (câble), VTM (télévision privée), ou Télé-Bruxelles (télévision régionale).

Le dossier le plus symbolique du dynamisme de la Scam et de son implication croissante dans la Société de l'information fut en fin d'année 2006 la signature du premier contrat expérimental avec Google. Une première européenne!

Autre fait marquant, la décision prise par la société de gestion des arts visuels Sofam de se rapprocher de la Scam Belgique et de la Sacd Belgique pour élargir la gamme des services aux auteurs et développer des synergies techniques et politiques. La Sofam est désormais installée dans les mêmes bâtiments que la Scam à Bruxelles.

1/ Sur le plan des perceptions – encaissements – répartitions - adhésions

L'audiovisuel primaire, câble et copie privée, totalise $3\,222\,114$ € de perception en 2006 contre la somme de $2\,129\,695$ € de perceptions en 2005, dont $794\,356$ € perçus en commun avec la SACD. En reprographie, la somme de $968\,878$ € a été perçue, en commun avec la SACD.

Au total, l'encaissement de la Scam en Belgique pour l'année 2006 s'élève à 4190993 € contre $3\,793\,037$ € en 2005. La somme de $1\,375\,146$ € a été répartie aux auteurs au cours de l'année 2006 contre $1\,047\,178$ € en 2005. La délégation belge de la Scam comptabilise 116 nouvelles adhésions en 2006. Les charges prévues au budget étaient de $482\,060$ €; les dépenses totales se sont finalement élevées à $407\,944$ €.

2/ Sur le plan externe

a / Reprographie

Reprobel a perçu au cours de l'année 2006 près de 23 millions €. Reprobel semble être arrivée à des perceptions stables en rapport avec la législation. D'importantes négociations sont en cours, en vue d'inclure les imprimantes dans l'assiette de la perception forfaitaire.

Les sommes perçues en 2006 seront réparties au sein du collège des sociétés d'auteurs au cours de l'année 2007.

b/Renouvellement des contrats - télévision et nouveaux médias

Le renouvellement de plusieurs accords avec les chaînes de télévision effectué en 2005, notamment le contrat RTBF, produit un important complément de droits au profit de la Scam au cours de l'année 2006. Le contrat avec la chaîne belge VTM, ainsi qu'avec les nouveaux opérateurs tels que Belgacom, a pu être finalisé au cours de l'année 2006.

c/Copie privée

Auvibel a perçu au cours de l'année 2006 plus de 21 millions €. Un important programme de rattrapage des répartitions a été mis en œuvre au collège des auteurs.

3/ Sur le plan interne

Au cours de l'année 2006, un important travail sur les répartitions aux auteurs a pu être mis en œuvre, ce qui a produit une augmentation sensible de celles-ci, soit un montant de répartition jamais atteint auparavant. La gestion de l'analyse des diffusions sur les chaînes belges par Bruxelles s'accentue également, en étroite collaboration avec la Scam à Paris. Les nouveaux services à offrir aux auteurs tels que la promotion, les conseils, l'aide aux projets et d'une façon générale l'accueil aux auteurs sont au cœur des préoccupations.

4/ Comité Belge

Sous la présidence de Françoise Wolff, avec le concours de Frédéric Young, le comité a maintenu une importante activité de communication vers les membres, de contacts avec la profession et de développements très positifs, des programmes d'action culturelle et notamment des bourses aux auteurs et des actions multiples au sein des divers festivals. Des projections d'œuvres de qualité du répertoire sont désormais organisées mensuellement.

Enfin, le Comité et Frédéric Young ont activement représenté la Scam dans les intenses débats de politique culturelle belge (Missions du Service public de l'Audiovisuel, Coalition belge francophone pour la Diversité culturelle), ainsi que dans plusieurs conseils culturels, comme le Conseil du Livre.

Notons enfin que Frédéric Young a été élu Président du Collège des auteurs du CFC.

Pour plus d'informations: www.scam.be

Les commissions 2006/2007

Commission du répertoire audiovisuel

Membres de droit (de juin 2006 à juin 2007) Jacques Barsac, Patrick Benquet (président de la commission), Agnès Bert (vice-présidente de la commission), Charles Brabant (juin à novembre 2006 - † le 30.11.2006), Ange Casta (président de la Scam), Jean-Marie Drot, Claude Lanzmann, Alain de Sédouy, Guy Seligmann, Henri de Turenne, Jean-Xavier Vincent de Lestrade. Membres désignés par le conseil d'administration (de juin 2006 à juin 2007) Morad Ait-Habbouche, Danièle Alet, Olivier Ballande, Nina Barbier, Philippe Baron, Jean Bertrand, Robert Bober, Jean Brard, Jarmila Buzkova, Patrick Cazals, Cécile Clairval-Milhaud, Eric Colomer, Jacques Debs, Vincent Froehly, Anne Georget, Cécile Iordanoff, Patrick Jeudy, Elisabeth Kapnist, Jenny Keguiner, Rémi Lainé, Jean-Claude Luyat, Marie Mandy, Bernard Martino, Karel Prokop, Sylvain Roumette, Daniel Serre, Monique Tosello, Geneviève Wiels. Membres désignés par le conseil d'administration (d'octobre 2006 à juin 2007) Evelyne Clavaud, Philippe Picard.

Commission du répertoire sonore

Membres de droit (de juin 2006 à juin 2007) Violaine Anger, Kathleen Evin, Martine Kaufmann (présidente de la commission), Marc Voinchet. Membres désignés par le conseil d'administration (de juin 2006 à juin 2007) Martine Abat, Christian Clères, Andréa Cohen, Bertrand Jérôme († le 19.07.2006), José-Manuel Lamarque, Emmanuel Laurentin, Emmanuel Moreau, Carole Pither (vice-présidente de la commission), Stéphane Salzmann, Escarlata Sanchez.

le conseil d'administration 2006/2007

Collège des auteurs d'œuvres audiovisuelles Jacques Barsac, Patrick Benquet, Agnès Bert, Charles Brabant († le 30.11.2006), Ange Casta (président), Jean-Marie Drot, Claude Lanzmann, Alain de Sédouy, Guy Seligmann, Henri de Turenne, Jean-Xavier Vincent de Lestrade Collège des œuvres de commande institutionnelle André Delacroix (trésorier) Collège des auteurs d'œuvres électroniques et informatiques virginie Guilminot Collège des auteurs d'œuvres orales ou sonores violaine Anger, Kathleen Evin, Martine Kaufmann, Marc Voinchet Collège des auteurs de l'écrit Olivier Weber (viceprésident) Collège des journalistes Michel Diard Collège des images fixes Peter Knapp Comité belge de la Scam Françoise Wolff (présidente du comité belge)

le comité belge 2006/2007

Collège des auteurs d'œuvres audiovisuelles

Loredana Bianconi, Sophie Bruneau, Pascal Perez, Violaine de Villers, Françoise Wolff (présidente du comité belge) Collège des auteurs d'œuvres électroniques et informatiques Benoit Peeters Collège des auteurs d'œuvres orales ou sonores Grégor Beck Collège des auteurs de l'écrit

Thomas Gunzig, Jean-Jacques Jespers, Anita Van Belle, Jean-Pierre Verheggen, **Marie Wabbes**

rapport présenté par Laurent Duvillier, délégué général – gérant de la Scam, approuvé par le conseil d'administration du 21 mars 2007. Étaient présents: Ange Casta

(président), Violaine Anger, Jacques Barsac, Patrick Benquet, Agnès Bert, André Delacroix (trésorier), Michel Diard, Jean-Marie Drot, Kathleen Evin, Virginie Guilminot, Martine Kaufmann, Claude Lanzmann, Jean-Xavier de Lestrade, Guy Seligmann, Alain de Sédouy, Henri de Turenne, Olivier Weber (vice-président).

Scam* France

5, avenue Velasquez 75008 Paris Tél. 01 56 69 58 58 Fax 01 56 69 58 59 communication@scam.fr www.scam.fr Scam*
Belgique

rue du Prince Royal, 87 1050 Bruxelles Tél. (2) 551 03 20 Fax (2) 551 03 25 infos@scam.be www.scam.be Scam* Canada

Bureau 202 4446 Boulevard Saint Laurent Montréal PQ H2W 1Z5 Tél. (514) 738 88 77 Fax (514) 342 46 15 e.schlittler@sympatico.ca www.scam.ca Rapport d'activité

Scam*

Commission des œuvres institutionnelles et d'entreprise

Membre de droit (de juin 2006 à juin 2007) André Delacroix (président de la commission). Membres désignés par le conseil d'administration (de juin 2006 à juin 2007) Jean-Louis Burési, Bernard Dumas, Bruno Fabresse, Ingrid Janssen, Bernard Jourdain, Fabienne Le Loher (vice-présidente de la commission).

Commission des œuvres électroniques et informatiques

Membre de droit (de juin 2006 à juin 2007) virginie Guilminot (présidente de la commission). Membres désignés par le conseil d'administration (de juin 2006 à juin 2007) Jean-Jacques Birge, Marie-Laure Bruneau, Alain Burosse, Axel Clevenot, Laure Delesalle, Stéphane Druais, Lyonel Kouro, Gérard Lafont, Jérôme Lefdup, Alain Longuet (vice-président de la commission), Frédérique Mathieu, Catherine Nyeki, Guilhem Pratz, Philippe Rouget, Stéphane Trois Carrés.

Commission de l'écrit

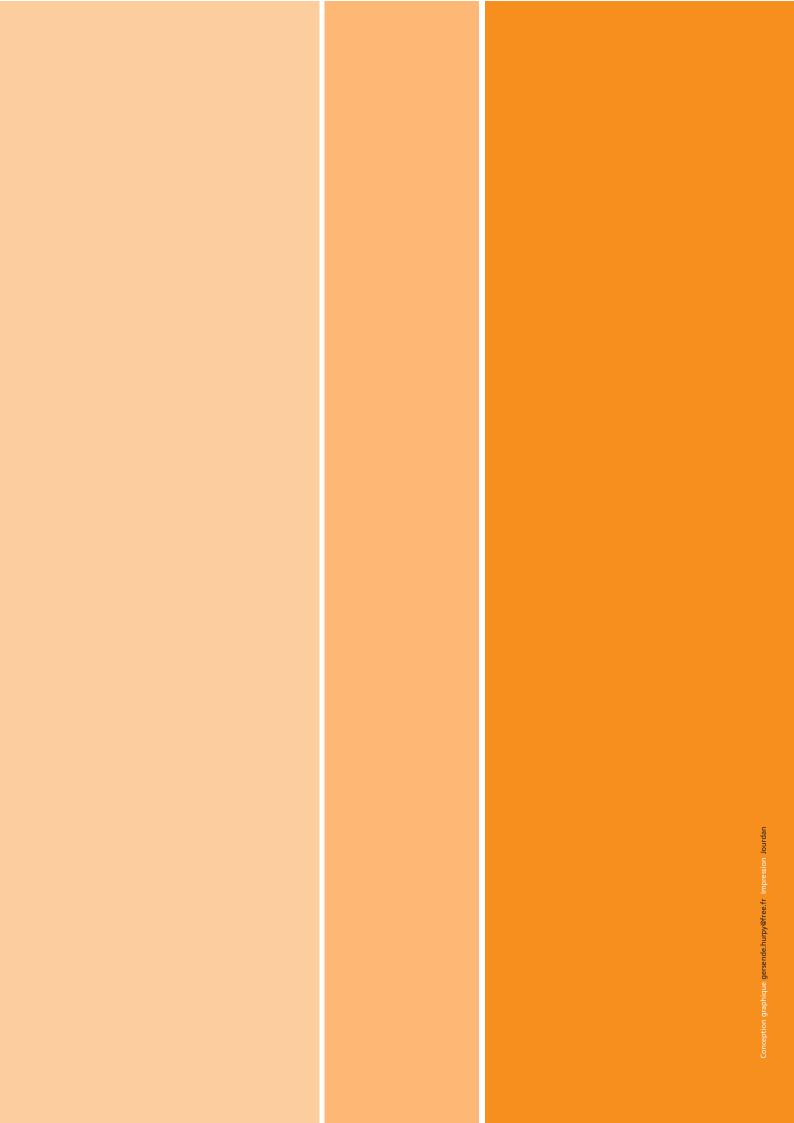
Membres de droit (de juin 2006 à juin 2007) Olivier Weber (président de la commission). Membres désignés par le conseil d'administration (de juin 2006 à juin 2007) Alain Dugrand, Michèle Kahn, Pascal Ory, Antoine Perraud, Daniel Picouly (vice-président de la commission).

Commission des journalistes

Membre de droit (de juin 2006 à juin 2007) Michel Diard (président de la commission). Membres désignés par le conseil d'administration (de juin 2006 à juin 2007) Nathalie Boisson, Olivier Da Lage, Yves Espaignet, Tristan Malle, Patrick de Sagazan.

Commission spéciale En vertu du décret 2001-334 du 17/04/2001 de juin 2006 à juin

2007 Michel Duvernay, Nicolas Gessner, Marc Pavaux, Georges Pessis (président de la commission), Claude Vajda, Jean-René Vivet.





Annexe 1

- Bilan
- Compte de gestion
- Placements et produits financiers
- Rapports du commissaire aux comptes
- Bilan de l'action culturelle

Annexe 2

- Récapitulatif de l'affectation des sommes en fin d'exercice
- Évolution des perceptions et des répartitions
- Sommes restant à affecter individuellement
- Sommes affectées collectivement au cours de l'exercice
- Sommes affectées individuellement au cours de l'exercice
- Perceptions 2006 par mode d'exploitation
- Répartitions 2006 par mode d'exploitation

Annexe 3

Liste des organismes ayant bénéficié de concours sur trois ans consécutifs 2004/2005/2006

Annexe 4

Représentation de la Scam en France et à l'étranger

Bilan (p. 2-3)
Compte de gestion (p. 4)
Placements et produits financiers (p. 5)
Rapports du commissaire
aux comptes (p. 6-7)
Bilan de l'action culturelle (p. 8)

annexe 1 bilan au 31 décembre 2006

Actif

Actii			Année 2006	Année 2005
Immobilisations incorporelles	Valeur brute	Amortissements / provisions	Valeur nette	Valeur nette
études & conseils	648 043,75	514 164,07	133 879,68	164 841,16
développements de logiciels	1 069 041,25	856 879,55	212 161,70	243 927,76
achats de logiciels	619 012,53	442 987,45	176 025,08	15 439,60
droits d'occupation parking	18 293,88	15 092,46	3 201,42	5 030,81
immobilisations en cours	37 485,00	,	37 485,00	55 150,00
	2 391 876,41	1 829 123,53	562 752,88	484 389,33
Immobilisations corneralles			,50	2227,30
Immobilisations corporelles	1 724 555 00	1 044 206 54	600 150 26	701 276 05
installations, agencements et aménagements	1 734 555,90 625 251,64	1 044 396,54	690 159,36 37 005,82	791 276,85
matériel informatique		588 245,82	,	34 449,98
matériel bureautique	122 674,58	117 256,09	5 418,49	8 999,01
immobilisations du bureau de Bruxelles	271 309,55	235 653,88	35 655,67	57 222,69
mobilier	491 966,56	303 363,71	188 602,85	218 735,07
	3 245 758,23	2 288 916,04	956 842,19	1 110 683,60
Immobilisations financières				
titres de participation	14 720,56		14 720,56	14 720,56
prêts aide à la construction	147 071,68		147 071,68	139 168,15
dépôts et caution	1 528 258,70		1 528 258,70	1 528 258,70
	1 690 050,94		1 690 050,94	1 682 147,41
total actif immobilisé	7 327 685,58	4 118 039,57	3 209 646,01	3 277 220,34
Créances				
fournisseurs débiteurs	132 932,08		132 932,08	197 797,00
personnel	1 824,50		1 824,50	1 824,50
TVA	22 633,08		22 633,08	18 227,44
débiteurs divers	704 864,44		704 864,44	930 623,69
postes émetteurs	398 363,44		398 363,44	975 740,77
	1 260 617,54		1 260 617,54	2 124 213,40
Val mobil placement & compter à terme	·		,	,
Val. mobil. placement & comptes à terme placements France	76 017 283,43		76 017 283,43	70 163 651,14
placements Belgique	5 242 673,31		5 242 673,31	7 300 000,00
piacements beigique	81 259 956,74		81 259 956,74	77 463 651,14
- 11 W. /	01 233 330,74		01 239 930,74	77 403 031,14
Disponibilités	02.222.22		60.000.0	707.070
banques France	83 293,29		83 293,29	797 970,58
banques Belgique	507 446,36		507 446,36	699 340,66
caisse France	575,96		575,96	2 461,33
caisse Belgique	698,44		698,44	89,72
total autificianiant	592 014,05		592 014,05	1 499 862,29
total actif circulant	83 112 588,33		83 112 588,33	81 087 726,83
charges constatées d'avance	92 190,51		92 190,51	100 573,92
total compte de régularisation	92 190,51		92 190,51	100 573,92
total actif	90 532 464,42	4 118 039,57	86 414 424,85	84 465 521,09

Passif

167,14 171 903,00	
107,14 171 903,0	
422,48 496 073,44	1
892,96 480 175,89	9
064,29 392 111,94	1
081,95 1 684 932,08	3
647,00 61 065,06	5
833,83 4 311 333,64	1
573,27 68 694 247,02	
	-
709,19 2 806 133,0	
709,19 2 806 133,0° 043,63 3 534 388,55	1
	5
043,63 3 534 388,55	1 5 2
043,63 3 534 388,59 720,49 1 645 173,92 209,50 73 783,39 45,72 22,86	1 5 2 9
043,63 3 534 388,59 720,49 1 645 173,92 209,50 73 783,39 45,72 22,86 803,40	1 5 2 9
043,63 3 534 388,59 720,49 1 645 173,92 209,50 73 783,39 45,72 22,86	1 5 5 2 2 9 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5
	064,29 392 111,94 081,95 1 684 932,08 647,00 61 065,06 333,83 4 311 333,64

annexe 1 compte de gestion

	2006	2005
Produits d'exploitation		
cotisations	198 135,24	130 667,76
RS sur les répartitions	7 411 008,99	7 247 599,16
RS sur les perceptions	1 110 771,84	1 093 780,24
autres produits	157 690,45	138 149,00
total des produits	8 877 606,52	8 610 196,16
Charges d'exploitation		
fournitures	-148 291,32	-149 464,66
charges externes	-2 427 986,52	-2 656 179,74
impôts, taxes	-98 967,99	-99 584,66
charges de personnel	-5 679 819,34	-5 362 863,63
charges de gestion	-784 676,70	-781 091,48
amortissements	-688 093,55	-769 174,32
total des charges	-9 827 835,42	-9 818 358,49
résultat d'exploitation	-950 228,90	-1 208 162,33
produits financiers	1 547 249,73	2 065 301,21
charges financières	-374 638,91	-253 475,57
résultat financier	1 172 610,82	1 811 825,64
résultat courant	222 381,92	603 663,31
produits exceptionnels	111 303,41	15 716,43
charges exceptionnelles	-82 491,10	-505 218,22
résultat exceptionnel	28 812,31	-489 501,79
	05	11110
excédent de retenue statutaire	251 194,23	114 161,52

annexe 1 Tableau du montant et de l'affectation des produits financiers

conformément au décret n° 98-1040 du 18 novembre 1998

en euros	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005	1
	1 543 365	2 062 854	
revenu des placements	403 544	276 358	
gains de changes	0	5 038	
plus value de cession	1 086 659	1 740 421	
rémunération BICS sur dépôt de garantie	53 162	41 037	

Selon les statuts, les intérêts provenant des sommes perçues en instance de répartition et, d'une manière générale, les produits des placements effectués à partir de ces sommes permettent de faire face aux charges générales de la société.

annexe 1 Liste des placements

en euros	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005	
placements de l'actif immobilisés	1 524 490	1 524 490	
dépôt de garantie B.I.C.S.:	1 524 490	1 524 590	
placements de l'actif circulant	76 017 283	70 151 838	
monétaires	51 870 285	46 976 760	
BP Rives de Paris NEG	8 292 172	8 236 723	
BP Rives de Paris NSJ	10 478 091	9 091 989	
BP Rives de Paris NS+	6 799 527	6 799 527	
BP Rives de Paris Trésorerie Plus	2 103 426	2 103 426	
BP Addax Alpha Cash	1 503 325	497 980	
BP Addax Vega Equity	1 005 568	0	
BP Rives de Paris Optiméo Sexto	749 993	0	
BP Rives de Paris Natexis Dynamique 12 FCP	1 259 199	0	
BP Rives de Paris Écofi Moneydym	513 684	0	
Cyril Monétaire	0	3 203 355	
Oddo Court Terme Dynamique	3 350 182	0	
Oddo GAP 2 ans FCP	2 000 000	0	
Oddo Cash Arbitrage	999 993	0	
Barep CT	0	10 832 646	
Barep Opportunity Stratégies	2 013 755	0	
Barep Global Crédit B euro	1 483 666	0	
Barep Protéa M&A euro	999 913	0	
Barep Multi Hegde	1 999 924	0	
Cardif Arbitrage 3 mois	0	6 211 115	
Cardif Moné Multi	1 980 501	0 211 113	
		0	
Cardif Gestion Régulière Cardif Horizon 2007	2 004 948	0	
Caldii Holizoli 2007	2 332 418	0	
B.M.T.N.	23 414 100	22 442 179	
BP Rives de Paris BMTN 4,33 % 20/04/2009	1 525 000	1 525 000	
BP Rives de Paris CCBP 4,90 % 24/12/2012	1 000 000	1 000 000	
BP Rives de Paris CCBP 5,80 % 27/11/2009	1 997 100	1 997 100	
BP Rives de Paris BMTN BA 12/05/06	0	2 000 000	
BP Rives de Paris ECOFI 2007	0	971 099	
BP Rives de Paris CAT 3,04 % 02/07/07	3 000 000	3 000 000	
BP Rives de Paris CAT 3,61 % 02/07/09	2 000 000	2 000 000	
BP Rives de Paris BMTN BA 26/02/07	400 000	400 000	
BP IXIS CIB 29/06/12	1 000 000	1 000 000	
BP Rives de Paris BMTN BA Euro Stoxx 50	1 500 000	1 500 000	
BP Rives de Paris BMTN Hélios 2 ans	1 000 000	0	
BP Rives de Paris BMTN Onéo Progressif 3 ans	2 000 000	0	
Barep BMTN 14/12/2007	0	3 048 980	
Barep BMTN Croissance Plus	0	2 000 000	
Barep BMTN Dynamic Multihedge Euro 31/03/08		2 000 000	
Barep BMTN Dynamic Multihedge 3 ans	1 000 000	0	
Barep BMTN 25/04/08	3 000 000	0	
Barep BMTN Babylone	1 992 000	0	
O.A.T.	732 899	732 899	
Cyril Finance O.A.T. 5,50 % 2007	732 899	732 899	
total des placements	77 541 774	71 676 328	

annexe 1 rapport général du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31/12/2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels, avec un total de bilan de 86 414 424 € et un excédent de retenue statutaire de 251 194 €, ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes ; il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour leur arrêté et leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion que nous exprimons ainsi.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les pages 2 à 6 de l'annexe 2 du rapport d'activité du Délégué Général et dans les documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 30 mars 2007

Le Commissaire aux Comptes Segeste

Isabelle Rivoallan Pierre Estournet Alain Barré

annexe 1 rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31/12/2006

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L 321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle, nous avons vérifié les informations, concernant l'activité culturelle, données dans le rapport d'activité du Délégué général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les documents comptables des informations données dans ce rapport, étant précisé que celles-ci concernent la période budgétaire 2005/2006 comprise entre le 1er juin 2005 et le 31 mai 2006.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 30 mars 2007 Le Commissaire aux Comptes Segeste

Pierre Estournet Isabelle Rivoallan Alain Barré

annexe 1 l'action culturelle

Détail 1: création d'une œuvre et première fixation

au 31	au 31/05/2006 (12 mois)	
bourses d'aide à la création	509 924	349 957
répertoire audiovisuel	402 044	251 801
brouillon d'un rêve et prix découverte	380 000	230 000
frais accessoires à l'attribution des bourses	22 044	21 801
répertoire des œuvres électroniques	62 421	36 997
bourses d'aide à l'art numérique	38 817	27 600
bourses universitaires	19 000	9 000
frais accessoires à l'attribution des bourses	4 604	397
répertoire des œuvres institutionnelles	8 470	6 000
bourses écriture	3 050	3 000
bourses aide à la diffusion	5 420	3 000
répertoire sonore	33 597	29 999
bourses d'aide à la création sonore	30 500	27 000
frais accessoires à l'attribution des bourses	3 097	2 999
répertoire de l'écrit	0	21 365
bourses écrit	0	18 000
frais accessoires à l'attribution des bourses	0	3 365
multi-répertoires	3 392	3 796
bourses de présentation dans les festivals	3 392	3 796

Détail 2: défense et promotion de la création

Détail 2: défense et promotion			réation
activité Vélasquez		479	69 137
répertoire audiovisuel	39	311	27 678
archives auteurs		436	0
soirées audiovisuelles	38	875	15 703
les yeux et la mémoire		0	11 975
répertoire des œuvres électroniques	13	854	5 501
programme multimédia	13	854	5 501
répertoire sonore	14	162	14 805
programme radiophonique	14	162	14 805
répertoire de l'écrit		0	2 000
répertoire images fixes	7	152	3 044
expositions et/ou autres manifestations	7	152	3 044
frais accessoires activités Scam		0	2 596
forum Scam		0	13 513
soutien des festivals	272	093	165 755
répertoire audiovisuel	181	000	114 000
F.I.P.A.		000	60 000
états généraux du film documentaire (Lussas			25 000
cinéma du réel		000	15 000
mois du film documentaire	15	000	9 000
festival international du documentaire (Marseill			5 000
image et Science		000	0
festival du Creusot	8	000	0
répertoire des œuvres électroniques	6	000	6 000
festival E-magiciens (Valenciennes)	3	000	3 000
festival Clermont-Ferrand	3	000	3 000
répertoire sonore	6	000	6 000
festival de Brest	6	000	6 000
soutien culturel du réseau de diffusion alterna	tif 5	500	8 271
soutien à la diffusion du répertoire en régions	67	284	26 101
frais accessoires soutien des festivals	6	309	4 933

ā	au 31/12/2005 (17 mois)	au 31/05/2006 (12 mois)
prix	144 421	171 490
répertoire audiovisuel	33 160	16 580
ensemble de l'œuvre	15 000	7 500
documentaire de création de l'année	9 000	4 500
prix international Scam Cinéma du rée	el 9 160	4 580
répertoire des œuvres électroniques	27 500	7 500
prix de l'œuvre d'art numérique	15 000	4 500
prix jeune talent	3 500	1 500
prix de l'œuvre art numérique interact	ive 9 000	1 500
répertoire des œuvres institutionnelles		7 500
ensemble de l'œuvre	9 000	4 500
œuvre de l'année	6 000	3 000
répertoire sonore	15 000	7 500
œuvre de l'année	15 000	4 500
prix découverte radio	0	3 000
répertoire de l'écrit	15 000	7 500
prix Joseph Kessel	9 000	4 500
prix François Billetdoux	6 000	3 000
répertoire images fixes prix Roger Pic	9 000	4 500
multi-répertoires	0	104 314
étoiles	0	60 000
frais accessoires aux étoiles	0	44 314
frais accessoires Prix	29 761	16 096
	470 404	425 444
autres soutiens à la création	179 134	125 141
répertoire audiovisuel	75 000	37 500
documentaire sur grand écran	60 000	30 000
Addoc	15 000	7 500
multi-répertoires	27 061	35 846
salle Charles Brabant	27 061	35 846
action culturelle en Belgique	77 073	51 795
total défense et promotion de la créa	tion 670 127	531 523

Détail 3: diffusion de l'information sur la création

diffusion de l'information sur la création	52 344	34 951
répertoire sonore	52 344	17 870
éditions tous supports (CD etc.)	52 344	17 870
répertoire audio	0	17 082
éditions tous supports (CD etc.)	0	17082

Détail 4: aide à la formation

formation des auteurs	0	18 750
multi-répertoires	0	18 750
formation continue des auteurs	0	18 750



d'exploitation (P. 8)

Récapitulatif de l'affectation des sommes en fin d'exercice conformément au décret n° 98-1040 du 18 novembre 1998

	Perceptions	Prélèvements sur perceptions	Prélèvements sur répartitions	Montants pour l'aide à la création	Montants affectés aux œuvres sociales et culturelles	Montants affectés à la gestion courante	Droits affectés aux ayants droit (**)	Droits restant à affecter au 31/12/06
droits dont la gestion est confiée par les ayants droit 60 696 97	57 903 020	1 113 787	6 633 249	61 106	585 981	830 685	46 536 540	62 838 642
exploitation télévisuelle 43 229 95		871 663	5 879 425	59 082	470 938			45 747 607
télédiffusion hertzienne (nationale) 32 045 52		706 104	4 425 110		400 244			33 438 726
télédiffusion hertzienne (locale) 3 751 93		40 678	535 003		22 502		1 817 191	3 381 868
télédif. non hertzienne (chaine généraliste ou thématique) 5 120 47		70 779	465 979	10.010	38 277		3 152 913	4 900 271
retransmission par câble simultanée, intégrale et sans chgt 843 08 retransmission par satellite 137 64		19 122 2 336	83 988 11 715	18 010	1 151		564 944 79 272	1 476 233 195 537
réception publique 31 37		2 058	14 578		1 131		97 969	195 557
copie privée audiovisuelle analogique 392 72		3 291	25 406	41 072			172 249	590 840
utilisation scolaire 45 77			5 761				38 693	39 199
échanges internationaux 519 30	60 985	1 482	298 236				70 803	209 772
exploitation d'œuvres littéraires adaptées 37 27			623				5 605	35 203
retransmission par ADSL 304 81	7 1 290 693	25 814	13 027		8 763		87 612	1 460 294
exploitation radiophonique 3 666 01		94 581	686 878		40 249		4 110 630	3 536 360
radiodiffusion 3 376 88		71 045	554 374		40 249		3 181 653	3 160 356
retransmission par câble simultanée, intégrale et sans chgt 2 70		1	33				548	2 216
copie privée sonore analogique 4 45 réception publique 153 25		19 396	35 116 161				1 004 783 489	3 420 204 704
échanges internationaux 128 70		4 139	16 275				143 936	165 664
exploitation télévisuelle et radiophonique (*)11 786 67		132 098	921 688		70 593		5 991 110	11 263 424
télédiffusion et radiodiffusion 61 48		3 584	12 186		70 393		82 000	174 743
retransmission par câble simultanée, intégrale et sans chgt 1 185 10		3 304	3 535				40 990	1 142 371
retransmission par satellite 10 481 62		126 907	861 669		70 045		5 847 886	9 872 753
copie privée audiovisuelle et sonore 37			211				1 419	178
ensemble des exploitations télévisuelles et radiophoniques 1 1 16			21				246	10 895
droit location vidéo 41 31		4.607	41 318		F 40		10.500	62.404
retransmission par ADSL 5 60		1 607	2 748		549		18 569	62 484
exploitation vidéographique et phonographique 123 23		-2	8 342				274 015	125 288
édition de vidéogrammes commerciaux 19 65		-2	5 973 1 426				198 756 46 544	18 725 56 298
édition de vidéogrammes institutionnels 57 05 édition de phonogrammes 46 53		-2	944				28 716	50 265
1 3			38 050	2 023			692 381	328 822
exploitation sur support graphique 300 05 édition littéraire 42			38 050	2 023			2 328	-485
reproduction d'œuvres littéraires dans la presse 27 59			1 244				9 050	33 942
reprographie 272 03			36 423	2 023			681 003	295 365
exploitation multimédia 92 76	395 124	7 445	24 900		5		361 589	93 951
édition sur support numérique interactif 82 75		7 432	22 959				345 212	78 886
édition de sites web 49	1 355	13	4		5		66	1 767
mise en ligne d'œuvres sur le web 9 51	22 031		1 938				16 312	13 298
représentation publique 80 83	9 43 150		2 397				46 146	75 447
lecture et récitation publique 47 91			2 397				46 146	42 522
exploitation cinématographique 32 92	5							32 925
autres exploitations 1 369 49		8 003	16 415		4 195		125 179	1 619 607
exploitation INA 1 119 56		6 992	11 088		4 195		99 106	1 347 778
droits dérivés 7 16			1 732					5 428
traduction d'une œuvre littéraire 4 protocole commercial étranger 241 24		1 011	3 551				25 685	42 264 875
droit d'exécution 1 48		1011	43				389	1 485
remboursement retenue statutaire 47 94 remboursement retenue statutaire 47 94			-114 162 -114 162				113 969 113 969	48 137 48 137
)		-830 685			830 685	113 309	46 137
parassas a nectables a la gestion			250 005			030 003		

	Droits restant à affecter au 01/01/06	Perceptions	Prélèvements sur perceptions	Prélèvements sur répartitions	Montants pour l'aide à la création	Montants affectés aux œuvres sociales et culturelles	Montants affectés à la gestion courante	Droits affectés aux ayants droit (**)	Droits restant à affecter au 31/12/06
droits dont la gestion est confiée	7.050.044	F 0F 6 000	455.405	550 500	000 740	50.005		F 042 070	
en application de la loi	7 960 911	5 856 098 2 747 960	155 487	659 639 256 581	889 713 686 320	68 305	0	5 013 070 1 791 797	7 030 795
exploitation télévisuelle	2 950 458	2 747 960	84 163 84 163	256 581	686 320	34 768 34 768		1 791 797	2 844 789 2 844 789
copie privée audiovisuelle analogique exploitation radiophonique	700 914	813 574	25 171	74 115	203 393	9 786		513 467	688 557
copie privée sonore analogique	700 914	813 574	25 171	74 115	203 393	9 786		513 467	688 557
					203 333				
exploitation télévisuelle et radiophonique (*		1 690 139	34 065	310 976		23 752		2 127 514	3 480 803
retransmission par câble simultanée, intégrale et sans chg		1 690 139	34 065	310 976		23 752		2 127 514	3 480 803
exploitation vidéographique et phonographi		11 864	237	201				6 494	13 558
copie privée sonore analogique	8 626	11 864	237	201				6 494	13 558
exploitation sur support graphique	13 942	592 561	11 851	17 766				573 799	3 087
reprographie	13 942	592 561	11 851	17 766				573 799	3 087
droits dont la gestion est confiée									
individuellement par les auteurs	36 368	131 765		3 960				128 034	36 139
exploitation télévisuelle	4 990	1 229		3				94	6 122
commandes audiovisuelles	4 990	1 229		3				94	6 122
exploitation radiophonique	26 713	130 535		3 957				127 940	25 352
commandes radiophoniques	26 713	130 535		3 957				127 940	25 352
exploitation sur support graphique	4 665								4 665
édition d'arts graphiques et photographi									4 665
total	68 694 249	63 890 883	1 269 275	7 296 847	950 819	654 286	830 685	51 677 645	69 905 575

annexe 2 Évolution des perceptions et des répartitions

Chiffres et ratios répartitions/perceptions en euros

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
perception	s 34,28	35,62	41,74	50,67	49,00	52,30	58,16	58,41	59,50	63,89
répartitions	29,25	33,44	30,57	35,73	45,60	46,70	56,13	56,66	56,43	59,09
ratio	85,33 %	93,87 %	73,25 %	70,52 %	93,06 %	89,29 %	96,51 %	97,00 %	94,84 %	92,48 %

Progression des perceptions et des répartitions an/an depuis 1997

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
perceptions	0,00	3,91 %	17,17 %	21,41 %	-3,30 %	6,73 %	11,20 %	0,43 %	1,87 %	7,38 %
répartitions	0,00	14,31 %	-8,57 %	16,88 %	27,61 %	2,41 %	20,19 %	0,94 %	-0,41 %	4,71 %

^{*} Ventilation par mode d'exploitation télévisuelle ou radiophonique non effectuée par manque d'information lors de la perception. Les répartitions sont décrémentées des mêmes postes.

** Les droits répartis aux ayants-droit comprennent les droits calculés pour les auteurs non encore membres de la Scam. Ces montants sont considérés comme répartis mais ne seront versés aux auteurs qu'à leur adhésion. La retenue statutaire n'est calculée que lorsque le montant des droits est versé au compte de l'auteur.

annexe 2 Sommes restant à affecter individuellement

Conformément au décret n° 98-1040 du 18 novembre 1998

en euros

soldes de droits don't la gestion 50 029 2 445 677 5 549 90 14 025 915 3 4 387 610 74 505 6 2 386 642 exploitation telévisuelle 2 300 237 1 155 703 1 155 703 1 12 00 885 28 107 211 68 505 4 747 607 telédiffusion hertzeinne (flociale) 121 431 54 532 1 132 543 1 726 387 1 28 695 53 2 34 38 78 88 telédiffusion hertzeinne (flociale) 21 6 448 54 532 1 32 58 55 7 2 431 403 558 1 4 76 23 retrammission par cibble "mark reservation covernett" 21 6 448 57 940 8 58 055 7 2 00 17 33 4 900 271 retrammission par salellite 3 48 669 39 321 2 4 697 22 15 161 58 73 47 19 55 77 19 663 copiporation viceview sulfidation analogique 18 34 41 47 559 4 3 072 2 15 161 4 30 72 2 15 161 4 30 73 3 9 19 4 3 072 2 13 162 3 1 3 83 68 1 3 3 3 83 74 1 9 63 3 2 3 1 17 76 3 5 074 4 3 72 2 13 18 00 3 5 36 30 3 1 4 2 1 4 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	Année d'exploitation	< 2003	2003	2004	2005	2006	2007 ⁽³⁾	total
Exploitation telévisuelle		. 005 020	2 445 677	F F40 004	44.025.046	24 207 640	74 505	62,020,642
izklediffusion hertzienne (nationale) 874 814 346 657 1547 936 39 94 681 23 969 134 68 505 33 4387 255 32 545 34 12 26 387 12 66 387	·							
Identification non-tratience sequences to record 121 431								
Idea							68 505	
retramsission par cable consumental autocomposite 2 16 448 57 940 55 855 742 431 403 558 14 76 233 17 55 77 19 653 19 5537 19 653 19 5537 19 653 19 5537 19 653 19 5537 19 653 19 70 1								
retransmission par satellite								
reception publique (1)								
Special Continue Special Con	•							
utilisation scolaire 933 1 4 26 1 767 35 078 2611 209 772 exploitation d'œuvres littéraires adaptées 34 289 208 270 608 969 436 35 203 1 460 294 208 270 608 969 63 315 1 460 294 208 270 608 969 63 215 1 460 294 208 270 608 969 63 215 1 460 294 208 270 1 484 616 69 436 2 131 800 3 53 6360 3 52 636 7 213 1 2 131 62 3 160 356 7 216 2 204 704 2 4 50 37 75 2 131 802 3 160 356 7 216 2 204 704 2 4 50 37 77 - 1 362 2 204 704 2 4 50 37 77 - 1 362 2 204 704 2 4 50 37 77 - 1 362 2 204 704						-5 5//		
echanges internationalux 47.883 54.720 35.088 27.61 436 35.203 retransmission par ADSI. 198.110 608.969 653.215 1.460.294 exploitation radiophonique 54.3.379 110.404 247.402 503.375 2.131.800 3.536.360 radiodiffusion 427.497 75.890 174.404 349.402 2.133.162 3.100.356 retransmission par cable subsess suggest assessing privides conver analogique 2.083 1.337 - 46 2.215 copie privise sonore analogique 58.933 7.141 32.225 107.777 -1.362 2.047.704 échanges internationaux 53.392 25.419 40.704 46.150 165.664 explotation télévisuelle et radiodiffusion 13.731 11.260 30.405 60.387 58.960 11.743 retransmission par salellite 1.08.266 817.032 16.22.941 1.891.408 4.432.845 9.872.753 copie privée audiovisuelle et sonore 178 2.425 23.007 37.053 6.000 1.7								
exploitation d'œuvres littéraires adaptées 34 289 208 270 8970 108 436 35 203 retransmission par ADSL 108 1981 100 608 969 65 275 1 1460 294 1460 294 247 402 503 375 2131 800 3536 360 radiodiffusion 427 497 75 890 174 404 349 402 2 133 162 3160 356 retransmission par Câble (anciente in 1444 616 69 46 2 216 60 9 46 2 216 2 216 60 9 46 2 216 2 216 60 9 46 2 216 2 216 60 9 46 2 216 2 216 60 9 46 2 216 2 216 60 9 46 2 216 2 216 60 9 46 2 216 2 216 60 9 46 2 216 2 216 60 9 46 2 216 2 216 60 9 46 2 216 2 216 60 9 46 2 216 2 216 60 9 46 2 216 2 216 60 9 46 2 216 2 216 60 9 46 2 216 2 216 60 9 46 2 21								
retransmission par ADSL exploitation radiophonique 543 379 110 404 247 402 503 375 2131 800 3 536 860 3 160 356 retransmission par cable summer regiment in 1 484 616 69 46 27 147 69 46 69 46 21 33 162 3 160 356 retransmission par cable summer regiment in 1 484 616 69 46 21 3 160 356 retransmission par cable summer regiment in 1 484 616 69 46 2 1 3 160 356 retransmission par cable summer regiment in 1 484 616 69 46 2 2 16 3 420 reception publique ⁶⁰ 58 923 7 141 32 225 107 777 - 1 362 204 704 réchanges internationaux 53 392 25 419 40 704 46 150 155 664 exploitation réfévisuelle et radiophonique (*) 1 832 979 878 451 11 260 30 405 60 387 60 387 89 90 174 743 retransmission par cable summer sumpare summer regiment	-				72 011	126		
Septembours	·	34 209	200		608 060			
rediodiffusion 427 497 75 890 174 404 349 402 2 133 162 3 160 356 retransmission par câble subsequent de la compressión 1 484 616 69 46 2 2 16 69 46 2 16 69 46 2 2 16 69 46 2 2 16 69 46 2 2 16 69 46 2 2 16 69 46 2 2 16 69 46 2 2 16 69 46 2 2 16 69 46 2 2 16 69 46 2 2 16 69 46 2 16 69 46 2 2 16 69 46 2 2 16 69 46 2 2 16 69 46 2 2 16 69 46 2 2 16 69 46 2 2 16 69 46 2 2 16 69 46 2 2 16 69 46 2 2 16 69 46 2 16 69 46 2 2 16 69 46 2 2 16 69 46 2 2 16 69 46 2 2 16 69 46 2 2 16 69 46 2 2 16 69 46 2 2 16 69 46 2 2 16 69 46 2 2 16 69 46 2 16 69 46 2 16 69 46 2 16 69 46 2 16 69 46 2 16 69 46 2 16 69 46 2 16 69 46 2 16 69 46 2 16 69 46 2 16 69 46 2 16 69 46 2 16 69 46 2 16 69 46 2 16 69 46 2 16 69 46 2 16 69 46 2 16 69 46 2 16 69 46 2 16 69 46 2 16	Tetransmission par AD3L			198 110	008 909	033 213		1 400 294
retransmission par càble anterne regione reune mangement (i) 1 484 (ii) 616 (iii) 69 (iii) 3 420 (iiii) 620 (iii) 639 (iii) 620 (iii) 639 (iii) 639 (iii) 620 (iii) 639 (iii) 640 (iii) 64								
Copie privée sonore analogique 2 083 1 337 7 411 32 225 107 777 - 1 362 204 704	radiodiffusion			174 404	349 402	2 133 162		
reception publique 127 58 923 7 141 32 225 107 777 - 1 362 204 704 échanges internationaux 53 392 25 419 40 704 46 150 165 666 exploitation telévisuelle et radiophonique (*) 1 832 979 14 40 704 46 150 165 666 exploitation telévisuelle et radiophonique (*) 1 832 979 14 1260 30 405 60 387 58 960 174 743 retransmission par cable=makes respective in 108 526 817 032 1 622 941 1 891 408 4 432 845 9 872 753 copie privêe audiovisuelle et sonore 178 108 526 817 032 1 622 941 1 891 408 4 432 845 9 872 753 copie privêe audiovisuelle et sonore 178 108 526 817 032 1 622 941 1 891 408 4 432 845 9 872 753 1 8 ensemble des exploitations seases to redependent 178 estemble des exploitations seases to redependent 178 estemble des exploitations seases to redependent 178 estemble des exploitations wideographique et phonographique 68 646 17 208 29 504 2 330 1 600 6 000 125 288 6dition de vidéogrammes commerciaux (*) 10 117 454 1 681 1 077 304 6 000 18 725 86 6dition de vidéogrammes institutionnels 17 266 16 542 22 461 2 29 56 298 6dition de videogrammes missitutionnels 17 266 16 542 22 461 253 1 268 50 265 exploitation sur support graphique 267 335 6 600 13 060 14 279 27 547 328 822 6dition littéraire 1 085 1 599 485 reproduction of c'euvres littéraires dans la presse 1 299 3 308 3 896 6 828 6 911 3 33 942 reprographie 255 421 3 292 9 164 7 451 20 037 295 365 exploitation multimédia 15 134 14 384 16 282 13 384 34 767 93 951 6dition de sites web 369 353 179 399 467 1 1676 mise en ligne d'œuvres sur le web 6 205 2 246 2 713 2 134 1 3 2 1 3 2				69	46			
Echanges internationaux 53 392 25 419 40 704 46 150 165 664								
exploitation telévisuelle et radiophonique (*) 1 832 979 878 451 2 048 334 1974 802 4 528 858 11 263 424 telédiffusion et radiodiffusion 1 3 731 11 260 30 405 60 387 58 960 174 743 retransmission par dable muture, retransmission par satellite 1 108 526 817 032 1 622 941 1 891 408 4 432 845 9 8872 753 copie privée audiovisuelle et sonore 178 ensemble des exploitations une une radiophorque 1 108 955 10 895	réception publique (2)					- 1 362		
télédiffusion et radiodiffusion 13 731 11 260 30 405 60 387 58 960 1174 743 retransmission par câble immaiure, instiguir et un couragement 11 695 50 50 159 392 562 1891 408 4 432 845 9 872 753 copie privée audiovisuelle et sonore 178 ensemble des exploitations suereuses et radiophorque 10 895 12 425 23 007 37 053 62 484 exploitation vidéographique et phonographique 68 646 17 208 29 504 2 330 1 600 6 000 125 288 edition de vidéogrammes commerciaux (2) 10 117 -454 1 681 1 077 304 6 000 18 725 edition de vidéogrammes institutionnels 17 266 16 542 22 461 29 56 298 edition de vidéogrammes mistritutionnels 17 266 16 542 22 461 29 56 298 edition de vidéogrammes (4) 264 1 119 5 362 1 253 1 268 50 265 exploitation sur support graphique 267 335 6 600 13 3 060 14 279 27 547 328 822 edition flitéraire 1 085 1 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50	échanges internationaux	53 392	25 419	40 704	46 150			165 664
télédiffusion et radiodiffusion 13 731 11 260 30 405 60 387 58 960 1174 743 retransmission par câble immaiure, instiguir et un couragement 11 695 50 50 159 392 562 1891 408 4 432 845 9 872 753 copie privée audiovisuelle et sonore 178 ensemble des exploitations suereuses et radiophorque 10 895 12 425 23 007 37 053 62 484 exploitation vidéographique et phonographique 68 646 17 208 29 504 2 330 1 600 6 000 125 288 edition de vidéogrammes commerciaux (2) 10 117 -454 1 681 1 077 304 6 000 18 725 edition de vidéogrammes institutionnels 17 266 16 542 22 461 29 56 298 edition de vidéogrammes mistritutionnels 17 266 16 542 22 461 29 56 298 edition de vidéogrammes (4) 264 1 119 5 362 1 253 1 268 50 265 exploitation sur support graphique 267 335 6 600 13 3 060 14 279 27 547 328 822 edition flitéraire 1 085 1 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50	exploitation télévisuelle et radiophonique (*)	1 832 979	878 451	2 048 334	1 974 802	4 528 858		11 263 424
retransmission par câble simularee, integrate et sun disequence (i) 699 650 817 032 1 622 941 1 891 408 4 432 845 9 877 753 178 ensemble des exploitations subsessible et sonore 178 10 895 retransmission par ADSL 2 425 23 007 37 053 62 484 exploitation subsessible et sonore 178 10 895 retransmission par ADSL 2 425 23 007 37 053 62 484 exploitation videographique et phonographique 68 646 17 208 2 9504 2 330 1 600 6 000 125 288 edition de vidéogrammes commerciaux (2) 10 117 4-54 1 681 1 077 304 6 000 18 725 edition de vidéogrammes institutionnels 17 266 16 542 22 461 29 56 298 edition de phonogrammes 41 264 1 119 5 362 1 253 1 268 50 265 exploitation sur support graphique 267 335 6 600 13 060 14 279 27 547 328 822 edition littéraire 1 085 1 599 4-855 reproduction d'œuvres littéraires dans la presse 12 999 3 308 3 896 6 828 6 911 33 39 42 reprographie 255 421 3 292 9 164 7 451 20 037 295 365 exploitation multimédia 15 134 14 384 16 282 13 384 34 767 93 951 edition sur support numérique interactif 8 560 11 784 13 390 10 851 34 300 78 886 edition de sites web 369 353 179 399 467 1767 mise en ligne d'œuvres sur le web 6 205 2 246 2 713 2 134 13 290 72 5 826 75 447 13 298 représentation publique 66 115 1 385 2 049 72 5 826 75 447 13 298 représentation publique 33 190 1 385 2 049 72 5 826 75 447 13 298 représentation publique 33 190 1 385 2 049 72 5 826 75 447 13 278 droits dérivés 5 428 75 428								174 743
Retransmission par satellite								
178					1 891 408	4 432 845		
ensemble des exploitations unequalities et adeptenagement 10 895 retransmission par ADSL 2 425 23 007 37 053 62 484 exploitation videographique et phonographique 68 646 17 208 29 504 2 330 1 600 6 000 125 288 édition de vidéogrammes commerciaux (2) 10 117 -454 1 681 1 1077 304 6 600 18 725 62 6dition de vidéogrammes institutionnels 17 266 16 542 22 461 29 56 298 6dition de phonogrammes 41 264 1 119 5 362 1 253 1 268 50 265 exploitation sur support graphique 267 335 6 600 13 060 14 279 27 547 328 822 6dition littéraire -1 085 1 599 485 reproduction d'œuvres littéraires dans la presse 12 999 3 308 3 896 6 828 6 911 333 942 reprographie 255 421 3 292 9 164 7 451 20 037 295 365 exploitation multimédia 15 134 14 384 16 282 13 384 34 767 93 951 6dition de sites web 369 353 179 399 467 1767 mise en ligne d'œuvres sur le web 6 205 2 246 2 713 2 134 13 208 représentation publique 66 115 1 385 2 049 72 5 826 75 425 2 22 exploitation iNA 554 553 219 040 270 204 303 981 1 347 778 droits dérivés 5 428 12 385 2049 72 5 826 5 428 1347 778 1 48 157 emboursement retenue statutaire 47 830 72 163 71 48 137								
retransmission par ADSL								
exploitation videographique et phonographique 68 646 17 208 29 504 2 330 1 600 6 000 125 288 6 dition de videogrammes commerciaux (2) 10 117 -454 1 681 1 077 304 6 000 18 725 6 dition de videogrammes institutionnels 17 266 16 542 22 461 29 56 298 6 dition de phonogrammes 14 264 1 119 5 362 1 253 1 268 50 265 exploitation sur support graphique 267 335 6 600 13 060 14 279 27 547 328 822 6 dition littéraire -1 085 1 599 -485 reproduction d'œuvres littéraires dans la presse 12 999 3 308 3 896 6 828 6 911 33 3942 reprographie 255 421 3 292 9 164 7 451 20 037 295 365 exploitation multimédia 15 134 14 384 16 282 13 384 34 767 93 951 6 dition de sites web 369 353 179 399 467 1767 mise en ligne d'œuvres sur le web 6 205 2 246 2 713 2 134 13 298 6 6 115 13 298 13 295 9 1 385 2 049 72 5 826 75 447 162 50 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	·			2 425	23 007	37 053		
édition de vidéogrammes commerciaux (2) 10 117 -454 1 681 1 077 304 6 000 18 725 édition de vidéogrammes institutionnels 17 266 16 542 22 461 29 56 298 édition de phonogrammes 41 264 1 119 5 362 1 253 1 268 50 265 exploitation sur support graphique 267 335 6 600 13 060 14 279 27 547 328 822 édition littéraire -1 085 1 599 -485 6 911 33 942 reproduction d'œuvres littéraires dans la presse 12 999 3 308 3 896 6 828 6 911 33 942 reproduction multimédia 15 134 14 384 16 282 13 384 34 767 93 951 édition sur support numérique interactif 8 560 11 784 13 390 10 851 34 300 78 886 édition de sites web 369 353 179 399 467 1 767 mise en ligne d'œuvres sur le web 6 205 2 246 2 713 2 134 1 32 98		60.646	47.200	20.504		4.500	6.000	425.200
édition de vidéogrammes institutionnels 17 266 16 542 22 461 29 56 298 édition de phonogrammes 41 264 1 119 5 362 1 253 1 268 50 265 exploitation sur support graphique 267 335 6 600 13 060 14 279 27 547 328 822 édition littéraire -1 085 1 599 -485 reproduction d'œuvres littéraires dans la presse 12 999 3 308 3 896 6 828 6 911 33 942 reprographie 255 421 3 292 9 164 7 451 20 037 295 365 exploitation multimédia 15 134 14 384 16 282 13 384 34 767 93 951 exploitation sur support numérique interactif 8 560 11 784 13 390 10 851 34 300 78 886 édition de sites web 369 353 179 399 467 1 767 mise en ligne d'œuvres sur le web 6 205 2 246 2 713 2 134 13 298 représentation publique 66 115								
édition de phonogrammes 41 264 1 119 5 362 1 253 1 268 50 265 exploitation sur support graphique 267 335 6 600 13 060 14 279 27 547 328 822 édition littéraire -1 085 1 599 -485 reproduction d'œuvres littéraires dans la presse 12 999 3 308 3 896 6 828 6 911 33 942 reprographie 255 421 3 292 9 164 7 451 20 037 295 365 exploitation multimédia 15 134 14 384 16 282 13 384 34 767 93 951 édition sur support numérique interactif 8 560 11 784 13 390 10 851 34 300 78 886 édition de sites web 369 353 179 399 467 1 767 mise en ligne d'œuvres sur le web 6 205 2 246 2 713 2 134 13 298 représentation publique 66 115 1 385 2 049 72 5 826 75 447 lecture et récitation publique 32 925 <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1 0//</td> <td></td> <td>6 000</td> <td></td>					1 0//		6 000	
exploitation sur support graphique 267 335 6 600 13 060 14 279 27 547 328 822 édition littéraire -1 085 1	<u> </u>				4 252			
édition littéraire -1 085 1 599 -485 reproduction d'œuvres littéraires dans la presse 12 999 3 308 3 896 6 828 6 911 33 942 reprographie 255 421 3 292 9 164 7 451 20 037 295 365 exploitation multimédia 15 134 14 384 16 282 13 384 34 767 93 951 édition sur support numérique interactif 8 560 11 784 13 390 10 851 34 300 78 886 édition de sites web 369 353 179 399 467 1 767 mise en ligne d'œuvres sur le web 6 205 2 246 2 713 2 134 13 298 représentation publique 66 115 1 385 2 049 72 5 826 75 447 lecture et récitation publique 33 190 1 385 2 049 72 5 826 42 522 exploitation cinématographique 32 925 32 925 32 925 32 925 32 925 autres exploitations 763 373 261 470	edition de phonogrammes	41 264	1 119	5 362	1 253	1 268		50 265
édition littéraire -1 085 1 599 -485 reproduction d'œuvres littéraires dans la presse 12 999 3 308 3 896 6 828 6 911 33 942 reprographie 255 421 3 292 9 164 7 451 20 037 295 365 exploitation multimédia 15 134 14 384 16 282 13 384 34 767 93 951 édition sur support numérique interactif 8 560 11 784 13 390 10 851 34 300 78 886 édition de sites web 369 353 179 399 467 1 767 mise en ligne d'œuvres sur le web 6 205 2 246 2 713 2 134 13 298 représentation publique 66 115 1 385 2 049 72 5 826 75 447 lecture et récitation publique 33 190 1 385 2 049 72 5 826 42 522 exploitation cinématographique 32 925 32 925 32 925 32 925 32 925 autres exploitations 763 373 261 470	exploitation sur support graphique	267 335	6 600	13 060	14 279	27 547		328 822
reprographie 255 421 3 292 9 164 7 451 20 037 295 365 exploitation multimédia 15 134 14 384 16 282 13 384 34 767 93 951 édition sur support numérique interactif 8 560 11 784 13 390 10 851 34 300 78 886 édition de sites web 369 353 179 399 467 1 767 mise en ligne d'œuvres sur le web 6 205 2 246 2 713 2 134 13 298 représentation publique 66 115 1 385 2 049 72 5 826 75 447 lecture et récitation publique 33 190 1 385 2 049 72 5 826 42 522 exploitation cinématographique 32 925 32 925 32 925 32 925 autres exploitations 763 373 261 470 278 046 316 719 1 619 607 exploitation l'INA 554 553 219 040 270 204 303 981 1 347 778 droits dérivés 5 428 42 430 7 841 12 738 264 875 droit d'exécution 1 485 1 485		-1 085	1			599		-485
reprographie 255 421 3 292 9 164 7 451 20 037 295 365 exploitation multimédia 15 134 14 384 16 282 13 384 34 767 93 951 édition sur support numérique interactif 8 560 11 784 13 390 10 851 34 300 78 886 édition de sites web 369 353 179 399 467 1 767 mise en ligne d'œuvres sur le web 6 205 2 246 2 713 2 134 13 298 représentation publique 66 115 1 385 2 049 72 5 826 75 447 lecture et récitation publique 33 190 1 385 2 049 72 5 826 42 522 exploitation cinématographique 32 925 32 925 32 925 32 925 autres exploitations 763 373 261 470 278 046 316 719 1 619 607 exploitation l'INA 554 553 219 040 270 204 303 981 1 347 778 droits dérivés 5 428 42 430 7 841 12 738 264 875 droit d'exécution 1 485 1 485	reproduction d'œuvres littéraires dans la presse	12 999	3 308	3 896	6 828	6 911		33 942
édition sur support numérique interactif 8 560 11 784 13 390 10 851 34 300 78 886 édition de sites web 369 353 179 399 467 1 767 mise en ligne d'œuvres sur le web 6 205 2 246 2 713 2 134 13 298 représentation publique 66 115 1 385 2 049 72 5 826 75 447 lecture et récitation publique 33 190 1 385 2 049 72 5 826 42 522 exploitation cinématographique 32 925 32 925 32 925 32 925 autres exploitations 763 373 261 470 278 046 316 719 1 619 607 exploitation INA 554 553 219 040 270 204 303 981 1 347 778 droits dérivés 5 428 42 42 42 42 protocole commercial étranger 201 865 42 430 7 841 12 738 264 875 droit d'exécution 1 485 1 485 1 485 1 485			3 292	9 164	7 451	20 037		295 365
édition sur support numérique interactif 8 560 11 784 13 390 10 851 34 300 78 886 édition de sites web 369 353 179 399 467 1 767 mise en ligne d'œuvres sur le web 6 205 2 246 2 713 2 134 13 298 représentation publique 66 115 1 385 2 049 72 5 826 75 447 lecture et récitation publique 33 190 1 385 2 049 72 5 826 42 522 exploitation cinématographique 32 925 32 925 32 925 32 925 autres exploitations 763 373 261 470 278 046 316 719 1 619 607 exploitation INA 554 553 219 040 270 204 303 981 1 347 778 droits dérivés 5 428 42 42 42 42 protocole commercial étranger 201 865 42 430 7 841 12 738 264 875 droit d'exécution 1 485 1 485 1 485 1 485	1. 20 . 20 102 7 . 12 .	15 124	1.4.20.4	16 202	12.204	24767		02.054
édition de sites web 369 353 179 399 467 1 767 mise en ligne d'œuvres sur le web 6 205 2 246 2 713 2 134 13 298 représentation publique 66 115 1 385 2 049 72 5 826 75 447 lecture et récitation publique 33 190 1 385 2 049 72 5 826 42 522 exploitation cinématographique 32 925 32 925 32 925 autres exploitations 763 373 261 470 278 046 316 719 1 619 607 exploitation INA 554 553 219 040 270 204 303 981 1 347 778 droits dérivés 5 428 5 428 5 428 5 428 traduction d'une œuvre littéraire 42 42 42 protocole commercial étranger 201 865 42 430 7 841 12 738 264 875 droit d'exécution 1 485 1 485 1 485 1 485 remboursement retenue statutaire 47 830 72 163 71 48 137	•							
mise en ligne d'œuvres sur le web 6 205 2 246 2 713 2 134 13 298 représentation publique 66 115 1 385 2 049 72 5 826 75 447 lecture et récitation publique 33 190 1 385 2 049 72 5 826 42 522 exploitation cinématographique 32 925 32 925 32 925 autres exploitations 763 373 261 470 278 046 316 719 1 619 607 exploitation INA 554 553 219 040 270 204 303 981 1 347 778 droits dérivés 5 428 5 428 5 428 5 428 traduction d'une œuvre littéraire 42 42 42 protocole commercial étranger 201 865 42 430 7 841 12 738 264 875 droit d'exécution 1 485 1 485 48 137								
représentation publique 66 115 1 385 2 049 72 5 826 75 447 lecture et récitation publique 33 190 1 385 2 049 72 5 826 42 522 exploitation cinématographique 32 925 32 925 32 925 32 925 autres exploitations 763 373 261 470 278 046 316 719 1 619 607 exploitation INA 554 553 219 040 270 204 303 981 1 347 778 droits dérivés 5 428 5 428 5 428 5 428 traduction d'une œuvre littéraire 42 42 42 protocole commercial étranger 201 865 42 430 7 841 12 738 264 875 droit d'exécution 1 485 1 485 48 137						467		
lecture et récitation publique 33 190 1 385 2 049 72 5 826 42 522 exploitation cinématographique 32 925 32 925 32 925 autres exploitations 763 373 261 470 278 046 316 719 1 619 607 exploitation INA 554 553 219 040 270 204 303 981 1 347 778 droits dérivés 5 428 5 428 5 428 5 428 traduction d'une œuvre littéraire 42 42 42 protocole commercial étranger 201 865 42 430 7 841 12 738 264 875 droit d'exécution 1 485 1 485 remboursement retenue statutaire 47 830 72 163 71 48 137	mise en lighe d'œuvres sur le web	6 205	2 240	2 / 13	2 134			13 298
exploitation cinématographique 32 925 autres exploitations 763 373 261 470 278 046 316 719 1 619 607 exploitation INA 554 553 219 040 270 204 303 981 1 347 778 droits dérivés 5 428 5 428 5 428 traduction d'une œuvre littéraire 42 42 protocole commercial étranger 201 865 42 430 7 841 12 738 264 875 droit d'exécution 1 485 1 485 1 485 remboursement retenue statutaire 47 830 72 163 71 48 137	représentation publique		1 385	2 049	72	5 826		75 447
autres exploitations 763 373 261 470 278 046 316 719 1 619 607 exploitation INA 554 553 219 040 270 204 303 981 1 347 778 droits dérivés 5 428 5 428 5 428 traduction d'une œuvre littéraire 42 42 protocole commercial étranger 201 865 42 430 7 841 12 738 264 875 droit d'exécution 1 485 1 485 1 485 remboursement retenue statutaire 47 830 72 163 71 48 137	lecture et récitation publique	33 190	1 385	2 049	72	5 826		42 522
exploitation INA 554 553 219 040 270 204 303 981 1 347 778 droits dérivés 5 428 5 428 5 428 traduction d'une œuvre littéraire 42 42 protocole commercial étranger 201 865 42 430 7 841 12 738 264 875 droit d'exécution 1 485 1 485 1 485 1 481 1 481 remboursement retenue statutaire 47 830 72 163 71 48 137	exploitation cinématographique	32 925						32 925
exploitation INA 554 553 219 040 270 204 303 981 1 347 778 droits dérivés 5 428 5 428 5 428 5 428 traduction d'une œuvre littéraire 42 42 42 protocole commercial étranger 201 865 42 430 7 841 12 738 264 875 droit d'exécution 1 485 1 485 1 485 1 485 remboursement retenue statutaire 47 830 72 163 71 48 137	autres exploitations	763 373	261 470	278 N/A	316 710			1 619 607
droits dérivés 5 428 traduction d'une œuvre littéraire 42 protocole commercial étranger 201 865 42 430 7 841 12 738 264 875 droit d'exécution 1 485 1 485 1 485 1 481 1 481 remboursement retenue statutaire 47 830 72 163 71 48 137								
traduction d'une œuvre littéraire 42 protocole commercial étranger 201 865 42 430 7 841 12 738 264 875 droit d'exécution 1 485 1 485 1 485 remboursement retenue statutaire 47 830 72 163 71 48 137	•		219 040	270 204	202 201			
protocole commercial étranger 201 865 42 430 7 841 12 738 264 875 droit d'exécution 1 485 1 485 1 485 remboursement retenue statutaire 47 830 72 163 71 48 137								
droit d'exécution 1 485 remboursement retenue statutaire 47 830 72 163 71 48 137			42.430	7 8/11	12 732			
remboursement retenue statutaire 47 830 72 163 71 48 137			42 450	7 041	12 / 30			
	diote d'execution							
remboursement retenue statutaire 47 830 72 163 71 48 137								
	remboursement retenue statutaire	47 830	72	163	71			48 137

Année d'exploitation	< 2003	2003	2004	2005	2006	2007 (3)	total
soldes des droits dont la gestion							
est confiée en application de la loi	1 820 863	650 911	992 165	968 354	2 598 501		7 030 795
exploitation télévisuelle	534 785	244 898	362 040	241 331	1 461 736		2 844 789
copie privée audiovisuelle analogique	534 785	244 898	362 040	241 331	1 461 736		2 844 789
exploitation radiophonique	153 537	15 244	26 794	63 432	429 549		688 557
copie privée sonore analogique	153 537	15 244	26 794	63 432	429 549		688 557
exploitation télévisuelle et radiophonique (*)	1 130 343	387 551	603 729	663 591	695 589		3 480 803
retransmission par câble simultanée, intégrale et sans changement (1)	1 130 343	387 551	603 729	663 591	695 589		3 480 803
exploitation vidéographique et phonographiq	ue 363	1 447	121		11 627		13 558
copie privée sonore analogique	363	1 447	121		11 627		13 558
exploitation sur support graphique	1 835	1 771	-519				3 087
reprographie	1 835	1 771	-519				3 087
soldes des droits dont la gestion							
est confiée individuellement par les aute	urs 29 876	-13 357	3 000	8 445	8 176		36 139
exploitation télévisuelle	5 813	-823		1 132			6 122
commandes audiovisuelles (2)	5 813	-823		1 132			6 122
exploitation radiophonique	19 398	-12 534	3 000	7 313	8 176		25 352
commandes radiophoniques (2)	19 398	-12 534	3 000	7 313	8 176		25 352
exploitation sur support graphique	4 665						4 665
édition d'arts graphiques et photographiques	4 665						4 665
total	7 755 768	3 083 231	6 545 070	15 002 715	37 444 286	74 505	69 905 575

^{*} Ventilation par mode d'exploitation télévisuelle ou radiophonique non effectuée par manque d'information lors de la perception. Les répartitions sont décrémentées des mêmes postes.

annexe 2 Droits à répartir entre SPRD à fin 2006

en euros

Année d'exploitation	< 2003	2003	2004	2005	2006	2007	total
soldes des droits dont la gestion							
est confiée par les ayants droit	835 713	7 916	157 863	1 115 421	970 579	3 216	3 090 709
exploitation télévisuelle			50 684		309 026	3 216	362 925
télédiffusion non hertzienne (chaine généraliste ou thématique)			50 684		309 026	3 216	362 925
exploitation télévisuelle et radiophonique	800		53 276				54 076
télédiffusion et radiodiffusion	800						800
retransmission par câble			53 276				53 276
exploitation sur support graphique	834 913	7 916	53 904	1 115 421	661 553		2 673 707
reprographie	834 913	7 916	53 904	1 115 421	661 553		2 673 707
total	835 713	7 916	157 863	1 115 421	970 579	3 216	3 090 709

annexe 2 Sommes affectées collectivement au cours de l'exercice

Actions culturelles réalisées au cours de la période du 01/06/05 au 31/05/06 en euros

L 321-9 935 182

⁽¹⁾ retransmission par câble en provenance de l'étranger

⁽²⁾ les montants négatifs correspondent à des avances versées aux auteurs pour des perceptions non reçues au 31 décembre 2006

⁽³⁾ les perceptions encaissées en 2006 pour l'année d'exploitation 2007 proviennent du Canada, l'année de référence étant du 1er septembre au 31 août.

annexe 2 Sommes affectées individuellement au cours de l'exercice

Conformément au décret n° 98-1040 du 18 novembre 1998 en euros	Sommes payées au titre des affectations individuelles ⁽¹⁾	Sommes affectées individuellement et non payées ⁽²⁾	Droits affectés aux ayants droit
droits dont la gestion est confiée par les ayants droit	46 147 358	389 182	46 536 540
exploitation télévisuelle	34 657 695	163 825	34 821 520
télédiffusion hertzienne (nationale)	28 656 260	78 010	28 734 270
télédiffusion hertzienne (locale)	1 768 970	48 221	1 817 191
télédiffusion non hertzienne (chaine généraliste ou thématique)	3 122 279 562 375	30 634 2 570	3 152 913
retransmission par câble simultanée, intégrale et sans changement retransmission par satellite	78 433	838	564 944 79 272
réception publique	97 573	395	97 969
copie privée audiovisuelle analogique	169 936	2 313	172 249
utilisation scolaire	38 550	143	38 693
échanges internationaux	70 537	266	70 803
exploitation d'œuvres littéraires adaptées	5 605		5 605
retransmission par ADSL	87 177	435	87 612
exploitation radiophonique	4 104 622	6 008	4 110 630
radiodiffusion	3 177 175	4 478	3 181 653
retransmission par câble simultanée, intégrale et sans changement	244	304 771	548 1 004
copie privée sonore analogique réception publique	783 420	69	783 489
échanges internationaux	143 550	386	143 936
exploitation télévisuelle et radiophonique	5 899 398	91 712	5 991 110
télédiffusion et radiodiffusion	81 560	441	82 000
retransmission par câble simultanée, intégrale et sans changement	23 656	17 334	40 990
retransmission par satellite	5 774 230	73 657	5 847 886
copie privée audiovisuelle et sonore	1 409	10	1 419
ensemble des exploitations télévisuelles et radiophoniques	144	102	246
retransmission par ADSL	18 400	169	18 569
exploitation vidéographique et phonographique	269 744	4 272	274 015
édition de vidéogrammes commerciaux	193 131	5 625	198 756
édition de vidéogrammes institutionnels	46 098	446	46 544
édition de phonogrammes	30 515	-1 799	28 716
exploitation sur support graphique	693 188	-807	692 381
édition littéraire reproduction d'œuvres littéraires dans la presse	2 328 9 109	-59	2 328 9 050
reprographie	681 750	-747	681 003
exploitation multimédia	237 594	123 995	361 589
édition sur support numérique interactif	219 239	125 973	345 212
édition de sites web	66		66
mise en ligne d'œuvres sur le web	18 290	-1 978	16 312
représentation publique	45 529	618	46 146
lecture et récitation publique	45 529	618	46 146
autres exploitations	125 495	-316	125 179
exploitation INA	99 784	-678	99 106
protocole commercial etranger	25 323	362	25 685
droit d'exécution	389		389
remboursement retenue statutaire	114 094	-125	113 969
remboursement retenue statutaire	114 094	-125	113 969
droits dont la gestion est confiée en application de la loi	4 893 426	119 644	5 013 070
exploitation télévisuelle	1 717 399	74 398	1 791 797
copie privée audiovisuelle analogique	1 717 399	74 398	1 791 797
exploitation radiophonique	511 541	1 925	513 467
copie privée sonore analogique	511 541	1 925	513 467
exploitation télévisuelle et radiophonique	2 084 193	43 321	2 127 514
retransmission par câble simultanée, intégrale et sans changement	2 084 193	43 321	2 127 514
exploitation vidéographique et phonographique	6 494		6 494
copie privée sonore analogique	6 494		6 494
exploitation sur support graphique	573 799	-1	573 799
reprographie	573 799	-1	573 799
droits dont la gestion est confiée individuellement par les auteurs	128 034		128 034
exploitation télévisuelle - commandes audiovisuelles	94		94
exploitation radiophonique - commandes radiophoniques	127 940		127 940

⁽¹⁾ Ce montant correspond aux sommes inscrites au crédit du compte des auteurs, que le mouvement résulte directement d'une répartition ou corresponde à une sortie du compte d'attente.

(2) Ce solde correspond à la différence entre les répartitions affectées individuellement, mises en compte d'attente en 2005, et les sorties du

compte d'attente pour règlement aux auteurs au cours du même exercice.

annexe 2 Analyse des perceptions 2006 par mode d'exploitation

Perceptions		1	1	Droits perçus		l Barro
Perceptions on It a gestion est confide 32 of 74		Perceptions	Perceptions	Perceptions	Total perceptions	Prélèvements
part les yayants droit 3 209 747 3 402 172 1 251 101 5 7 903 020 1 1137 8 7 166 1 166 difficion hertzerinne (inclinale) 1 167 33 3920 528 1 401 203 3 371 39 3 55 63 393 7 06 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10						
Exploitation federisuelle		F2 206 747	2 442 472	4.254.404	F7 002 020	4 442 707
teldedffusion hertzeinen (citoriae)						
Ideal fishion hertzenene (blocale) 2 054 971 3 057 2 054 974 3 057 147 7 077 7 077 1 0 077 1 077 1 077 1 077 1 077 1 0 077 1 077 1 0 077						
Identification non hertzenere (chaine generaliste ou thematiqua) 3 572 822 -88. 493 21. 412 3 507 141 70 77 retransmission par subelline retransmission par subelline retransmission par subelline retransmission par subelline 100 889 20 50	, ,			337 133		40 678
retransmission par cables smultanee, intégrale et sans changement internationary para vellitie internationary para vellities internationary para vellities				21 412		70 779
réception publique (10.2 88) 164.558 275.573 440.131 3.29 2.00 copie privée audiovisuelle analogique utilisation scolaire (20.2 88) 164.558 275.573 440.131 3.29 2.00 streams (20.2 88) 37.879 6.09 85 1.48 exploitation scolaire (20.2 88) 4.155 4.15			896 154	423 055	1 319 209	19 122
Copie privise audiovisualle analogique 164 558 275 573 37 879 37 879 37 879 440 131 3 29 425 131				2 028		2 336
unisharion scolaire échanges internationaux 60 985 4 155 exploitation d'exuves littéraires adaptées 4 190 693 exploitation d'exuves littéraires adaptées 4 190 693 4 182 812 4 192 693 2 5 81 exploitation d'exuves littéraires adaptées 4 190 034 8 2 812 8 2 812 8 2 82 82 88 93 48 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9		102 889				2 058
Réchanges internationaux 60 985 4 155 4 155 4 155			164 558			3 291
Exploitation d'exures Ittéraires adaptées 4 155 2 190 693 25 81 200 693 20 90 69		CO 00F		3/8/9		1 402
retransmission par ADSL 1290 693 25.81 290 693 25.81 2890 693 25.81 2890 693 25.81 2890 693 25.81 2890 693 25.81 2890 693 25.81 2890 693 25.81 2890 693 25.81 2890 693 25.81 2890 693 25.81 2890 693 25.81 2890 693 25.81 2890 693 25.81 2890 693 27.90 693 67.00						1 482
exploitation radiophonique						25.81/
radiodiffusion			90.034	Q2 Q12		
retramssion par cable simultanée, intégrale et sans changement réception publique value déchanges internationaux 201306 201306 413 201306 201306 413 201306 201306 201306 413 201306 20130						
réception publique (201306 201306 201306 201306 3 201306 4 13 201306 4 13 exploitation télevisuelle et radiophonique (*) 6.288 357 272 112 31 773 6 592 241 132 08 201306 121 301 301 3 18 30 retransmission par câble simultanée, intégrale et sans changement retransmission par satellite (201306 201			30 034			1
échanges internationaux 201 306 4 13 201 306 4 13 22 132 132 4 132 132 132 132<				32		19 396
exploitation televisuelle et radiophonique (*)						4 139
telediffusion et radiodiffusion et radiodiffusion et radiodiffusion et radiodiffusion et radiodiffusion et radiodiffusion et retransmission par cable simultanee, intégrale et sans changement et rationsmission par salelite conje prive audiovisuelle et sonore ensemble des exploitations tellevisuelles et radiophoniques droit location video retransmission par ADSL 80 488 80 488 1 60 exploitation video retransmission par ADSL 80 348 80 4971 203 301 exploitation videographique et phonographique 274 958 4 971 4 480 284 409 - edition de videogrammes commerciaux 198 830 4 971 203 301 edition de videogrammes institutionnels 47 214 4 480 33 394 exploitation sur support graphique et phonographique 18 425 705 853 36 949 761 226 exploitation sur support graphique et 1801 1 1801 1801 1801 1801 1801 1801 1	3		272 112	31 773		132 098
retransmission par sable simultanée, intégrale et sans changement retransmission par sable simultanée, intégrale et sans changement retransmission par sable sur copie privée audiovisuelle et sonore ensemble des exploitations télévisuelles et radiophoniques droit location vidéo retransmission par ADSL 80 348 8 80 348 160 exploitation vidéographique et phonographique 274 958 4 971 4 480 284 409 4 6 400 40 400 400 400 400 400 400 400						3 584
retransmission par satellite	retransmission par câble simultanée, intégrale et sans change	ment		1 791		
ensemble des exploitations télévisuelles et radiophoniques droit location video retransmission par ADSL 80 348 80 348 80 348 1 60 exploitation videographique et phonographique 274 958 4 971 4 480 284 409 difficion de videogrammes institutionnels 47 214 4 480 33 394 47 214 4 480 33 394 47 214 4 480 33 394 47 214 4 480 33 394 480 33 394 4971 4 480 33 394 4971 4 480 33 394 4971 4 480 33 394 4971 4 480 33 394 4971 4 480 33 394 4971 4 480 33 394 4971 4 480 33 394 4971 4 480 33 394 4971 4 480 33 394 4971 4 480 33 394 4971 4 480 33 394 4971 4 480 33 394 4971 4 480 33 394 497 4 480 33 394 497 4 480 33 394 497 4 480 33 394 497 4 480 33 394 497 4 480 33 394 497 4 480 39 394 7 472 782 4 4 480 39 7 472 782 4 4 480 39 7 472 782 4 4 480 39 7 472 782 4 4 480 39 7 4 7 4 7 4 7 4 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7	retransmission par satellite		68 156			126 907
droit location vidéo retransmission par ADSL 80 348 8 80 348 1 60 exploitation vidéographique et phonographique 274 958 4 971 4 480 284 409 4 6dition de vidéogrammes commerciaux 198 830 4 971 203 801 6dition de vidéogrammes institutionnels 47 214 4 80 33 394 6dition de phonogrammes 28 914 4 480 33 394 6 exploitation sur support graphique 18 425 705 853 36 949 761 226 6 6dition littéraire 1801 1801 1801 1801 1801 1801 1801 180				1 436	1 436	
retramsission par ADSL exploitation videographique et phonographique exploitation videographique et phonographique exploitation de videogrammes commerciaux 198 830 4 971 edition de videogrammes institutionnels 47 214 edition de videogrammes institutionnels 47 214 4 480 33 349 exploitation sur support graphique 18 425 exploitation sur support graphique 18 425 exploitation sur support graphique 18 427 exploitation sur support graphique 18 427 edition de videogrammes institutionnels 18 427 exploitation sur support graphique 18 427 exploitation sur support graphique 18 427 edition de videographique 18 427 exploitation sur support graphique 19 16 643 reprographie 10 624 exploitation sur support graphique 19 371 729 19 371 738 742 edition de sites web 1355 mise en ligne d'œuvres sur le web 1355 mise en ligne d'œuvres sur le web 13 431 expresentation publique 12 775 71 304 73 43 150 exploitation sur support graphique 14 775 71 304 73 43 150 exploitation in the discrete exploitations 10 43 150 exploitation in the discrete exploitations 10 43 150 exploitation in the discrete exploitations 10 43 150 exploitation in the discrete exploitation exploitation in the discrete exploitation in the discret						
Exploitation vidéographique et phonographique 274 958 4 971 4 480 284 409		00.240			00.240	1 607
Edition de vidéogrammes commerciaux 198 830 4 971 203 801	·		4.074	4 400		
edition de vidéogrammes institutionnels (47 214 de dition de phonogrammes 28 914 4 4 480 33 394 exploitation sur support graphique 18 425 705 853 36 949 761 226 dedition littéraire 1801 1801 1801 1801 1801 1801 1801 180				4 480		-2
edition de phonogrammes			4 9 / 1			-2
Exploitation sur support graphique 18 425 705 853 36 949 761 226				4 480		-2
Edition littéraire 1 801			705 952			
reproduction d'œuvres littéraires dans la presse 16 624 19 705 833 36 949 742 782 reprographie 705 833 36 949 742 782 reprographie 834 427 697 395 124 74 74 74 782 exploitation multimédia 394 427 697 395 124 74 46 dition sur support numérique interactif 371 729 9 371 738 74 33 6dition de sites web 1355 1355 1 355 1 355 1 74 32			703 633	30 343		
reprographie 705 833 36 949 742 782 exploitation multimédia 394 427 667 395 124 7 44 667 395 124 7 44 667 395 124 7 44 667 395 124 7 44 667 395 124 7 44 667 395 124 7 44 667 395 124 7 44 667 395 124 7 44 667 395 124 7 44 667 395 124 7 44 667 395 124 7 44 667 395 124 7 495 125 125 125 125 125 125 125 125 125 12			19			
édition sur support numérique interactif 371 729 9 371 738 7 43 édition de sites web 1 355 1 355 1 355 1 mise en ligne d'œuvres sur le web 21 343 689 22 031 représentation publique 42 775 71 304 43 150 lecture et récitation publique 42 775 71 304 43 150 autres exploitations 400 584 3 317 403 901 8 00 exploitation INA 349 592 349 592 6 99 droits dérivés 7 53 877 1 01 protocole commercial étranger 50 560 3 317 53 877 1 01 droit d'exécution 432 432 432 perceptions dont la gestion 5 856 098 5 856 098 5 856 098 155 48 exploitation télévisuelle 2 747 960 2 747 960 84 16 copie privée audiovisuelle analogique 2 747 960 2 747 960 84 16 exploitation radiophonique 813 574 813 574 25 17				36 949		
édition sur support numérique interactif 371 729 9 371 738 7 43 édition de sites web 1 355 1 355 1 355 1 mise en ligne d'œuvres sur le web 21 343 689 22 031 représentation publique 42 775 71 304 43 150 lecture et récitation publique 42 775 71 304 43 150 autres exploitations 400 584 3 317 403 901 8 00 exploitation INA 349 592 349 592 6 99 droits dérivés 7 53 877 1 01 protocole commercial étranger 50 560 3 317 53 877 1 01 droit d'exécution 432 432 432 perceptions dont la gestion 5 856 098 5 856 098 5 856 098 155 48 exploitation télévisuelle 2 747 960 2 747 960 84 16 copie privée audiovisuelle analogique 2 747 960 2 747 960 84 16 exploitation radiophonique 813 574 813 574 25 17	exploitation multimédia	394 427		697	395 124	7 445
mise en ligne d'œuvres sur le web 21 343 représentation publique 42 775 71 304 43 150 lecture et récitation publique 42 775 71 304 43 150 autres exploitations 400 584 3 317 403 901 8 00 exploitation INA 349 592 droits dérivés rortocole commercial étranger 50 560 3 317 53 877 1 01 droit d'exécution Perceptions dont la gestion est confiée en application de la loi 5 856 098 exploitation rélévisuelle 2 747 960 2 747 960 2 747 960 4 31 5548 exploitation radiophonique 813 574 exploitation radiophonique 813 574 exploitation radievisuelle et radiophonique (*) 1 690 139 exploitation vidéographique et phonographique 11 864 exploitation vidéographique 12 99 exploitation télévisuelle - commandes audiovisuelles 1 229 exploitation radiophonique - commandes radiophoniques 1 30 535		371 729		9	371 738	7 432
Représentation publique	édition de sites web	1 355			1 355	13
Ecture et récitation publique	mise en ligne d'œuvres sur le web	21 343		689	22 031	
autres exploitations	représentation publique	42 775		304	43 150	
Sexploitation INA 349 592 349 592 6 99 6 99 6 99 6 99 7	lecture et récitation publique	42 775	71	304	43 150	
droits dérivés protocole commercial étranger 50 560 3 317 53 877 1 01		400 584	3 317		403 901	8 003
Descriptions don't la gestion		349 592			349 592	6 992
droit d'exécution						
perceptions dont la gestion est confiée en application de la loi exploitation télévisuelle 2 747 960 2 747 960 2 747 960 84 16 exploitation radiophonique 813 574 25 17 copie privée sonore analogique 813 574 813 574 25 17 exploitation télévisuelle et radiophonique (*) exploitation télévisuelle et radiophonique (*) exploitation vidéographique et phonographique 11 864 exploitation vidéographique et phonographique 11 864 23 exploitation sur support graphique 592 561 perceptions dont la gestion est confiée individuellement par les auteurs 131 765 exploitation radiophonique - commandes radiophoniques 130 535			3 317			1 011
est confiée en application de la loi 5 856 098 2 747 960 2 747 960 84 16 copie privée audiovisuelle analogique 2 747 960 2 747 960 84 16 exploitation radiophonique 813 574 813 574 25 17 copie privée sonore analogique 813 574 813 574 25 17 exploitation télévisuelle et radiophonique (*) 1 690 139	droit d'execution	432			432	
est confiée en application de la loi 5 856 098 2 747 960 2 747 960 84 16 copie privée audiovisuelle analogique 2 747 960 2 747 960 84 16 exploitation radiophonique 813 574 813 574 25 17 copie privée sonore analogique 813 574 813 574 25 17 exploitation télévisuelle et radiophonique (*) 1 690 139	nercentions dont la gestion					
exploitation télévisuelle 2 747 960 2 747 960 2 747 960 2 747 960 84 16 copie privée audiovisuelle analogique 2 747 960 2 747 960 84 16 exploitation radiophonique 813 574 813 574 25 17 copie privée sonore analogique 813 574 813 574 25 17 exploitation télévisuelle et radiophonique (*) 1 690 139 1 690 139 1 690 139 34 06 exploitation vidéographique et phonographique 11 864 11 864 23 copie privée sonore analogique 11 864 11 864 23 exploitation sur support graphique 592 561 592 561 592 561 11 85 reprographie 592 561 592 561 11 85 perceptions dont la gestion est confiée individuellement par les auteurs 131 765 exploitation radiophonique - commandes audiovisuelles 129 129 exploitation radiophonique - commandes radiophoniques 130 535 130 535		5 856 098			5 856 098	155.487
copie privée audiovisuelle analogique 2 747 960 84 16 exploitation radiophonique 813 574 25 17 copie privée sonore analogique 813 574 813 574 25 17 exploitation télévisuelle et radiophonique (*) 1 690 139 1						84 163
exploitation radiophonique 813 574 copie privée sonore analogique 813 574 813 574 813 574 25 17 exploitation télévisuelle et radiophonique (*) retransmission par câble simultanée, intégrale et sans changement 1 690 139 1 690 139 1 690 139 2 1 690 139 3 4 06 exploitation vidéographique et phonographique 11 864 23 copie privée sonore analogique 11 864 23 exploitation sur support graphique 592 561 reprographie 592 561 592 561 592 561 11 85 perceptions dont la gestion est confiée individuellement par les auteurs 1 31 765 exploitation radiophonique - commandes audiovisuelles 1 229 exploitation radiophonique - commandes radiophoniques 130 535						84 163
copie privée sonore analogique 813 574 25 17 exploitation télévisuelle et radiophonique (*) 1 690 139 1 690 139 34 06 retransmission par câble simultanée, intégrale et sans changement 1 690 139 1 690 139 34 06 exploitation vidéographique et phonographique 11 864 11 864 23 copie privée sonore analogique 11 864 11 864 23 exploitation sur support graphique 592 561 592 561 592 561 11 85 reprographie 592 561 592 561 11 85 perceptions dont la gestion est confiée individuellement par les auteurs 131 765 exploitation télévisuelle - commandes audiovisuelles 1 229 exploitation radiophonique - commandes radiophoniques 130 535		813 574				25 171
exploitation télévisuelle et radiophonique (*) retransmission par câble simultanée, intégrale et sans changement 1 690 139 exploitation vidéographique et phonographique 11 864 copie privée sonore analogique 11 864 exploitation sur support graphique 592 561 reprographie 592 561 592 561 592 561 11 85 perceptions dont la gestion est confiée individuellement par les auteurs exploitation télévisuelle - commandes audiovisuelles 131 765 exploitation radiophonique - commandes radiophoniques 130 535						25 171
retransmission par câble simultanée, intégrale et sans changement 1 690 139 exploitation vidéographique et phonographique 11 864 23 copie privée sonore analogique 11 864 11 864 23 exploitation sur support graphique 592 561 592 561 592 561 11 85 reprographie 592 561 592 561 11 85 perceptions dont la gestion est confiée individuellement par les auteurs 131 765 exploitation télévisuelle - commandes audiovisuelles 1 229 exploitation radiophonique - commandes radiophoniques 130 535 130 535	exploitation télévisuelle et radiophonique (*)					34 065
copie privée sonore analogique 11 864 23 exploitation sur support graphique 592 561 592 561 11 85 reprographie 592 561 592 561 11 85 perceptions dont la gestion est confiée individuellement par les auteurs 131 765 exploitation télévisuelle - commandes audiovisuelles 1 229 exploitation radiophonique - commandes radiophoniques 130 535 130 535						34 065
copie privée sonore analogique 11 864 23 exploitation sur support graphique 592 561 592 561 11 85 reprographie 592 561 592 561 11 85 perceptions dont la gestion est confiée individuellement par les auteurs 131 765 exploitation télévisuelle - commandes audiovisuelles 1 229 exploitation radiophonique - commandes radiophoniques 130 535 130 535	exploitation vidéographique et phonographique	11 864			11 864	237
reprographie 592 561 592 561 11 85 perceptions dont la gestion est confiée individuellement par les auteurs 131 765 exploitation télévisuelle - commandes audiovisuelles 1 229 exploitation radiophonique - commandes radiophoniques 130 535						237
reprographie 592 561 592 561 11 85 perceptions dont la gestion est confiée individuellement par les auteurs 131 765 exploitation télévisuelle - commandes audiovisuelles 1 229 exploitation radiophonique - commandes radiophoniques 130 535	exploitation sur support graphique	592 561			592 561	11 851
est confiée individuellement par les auteurs131 765exploitation télévisuelle - commandes audiovisuelles1 229exploitation radiophonique - commandes radiophoniques130 535						11 851
est confiée individuellement par les auteurs131 765exploitation télévisuelle - commandes audiovisuelles1 229exploitation radiophonique - commandes radiophoniques130 535						
exploitation télévisuelle - commandes audiovisuelles 1 229 1 229 exploitation radiophonique - commandes radiophoniques 130 535 130 535						
exploitation radiophonique - commandes radiophoniques 130 535						
total 59 194 610 3 442 172 1 254 101 63 890 883 1 269 27	exploitation radiophonique - commandes radiophoniques	130 535			130 535	
	total	59 194 610	3 442 172	1 254 101	63 890 883	1 269 275

^(*) Les perceptions encaissées pour le câble et les satellites, ainsi que d'autres droits étrangers, sont versées globalement pour des exploitations télévisuelles et/ou radiophoniques. La ventilation sur chacune des exploitations n'est déterminée qu'au moment de la mise en répartition.

annexe 2 Analyse des répartitions 2006 par mode d'exploitation

## 19 ## 19		ons	St	Répartit	06 en euros ທູ	aux **)	
Section Sect		oartiti	nents rtitior	Θ	ons	autre	fectés Iroit (3
Section Sect		al rép Ites 06	lèver répa	Franc	ur les égati la Sca	ur les /s	oits af
ext confride par lies ayants droit 32 89 951 b 76 77 10 4 16 50 06 1334 777 1 10 67 28 46 336 500 6 10 90 00 10 10 90 90 00 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	droits dont la destion	Tot bru 20	Pré sur	en	de de la	pol pay	ayê ayê
Telebritupion hertzbenne (nationale)		53 283 951	6 747 410	44 165 006	1 334 797	1 036 738	46 536 540
selediffiction non tribreziene (charles)							
stelediffusion non hertzeiner, circhaine genéraliste ou thématique? 3 618 893 retransmission par satellite retransmission par satellite 112 546 117 57 17 575 17 57 59 79 79 79 79 79 79 79 79 79 79 79 79 79					351 111	202 138	
retransmisson par dalle simultance, intégrale et sans changement 648 932 (9987) 11715 78 967 97 999 97 999 97 999 97 999 97 97 999 97 999 97 97					66.035	16 101	
retransmission par satellite				3 070 000			
copie privile audiovisuelle analogique				78 967	31 123		
utilisation scolaire 44 454 5 761 38 693 38 693 38 693 70 803 70 803 70 803 70 803 70 803 70 803 20 80 60 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80				97 969			
echanges internationatus exploitation of course littlerians adaptées 6 228 623 5 605 retransmission par ADSL 100 638 13 027 87 612 87 6					12 092		
exploitation d'ocuves littéraires adaptées 6 228 1 5605 8 7 612 8 7 612 8 7 612 8 87				70 902		38 693	
reframmission par ADSL 100 638 13 027 87 612 87 6							
exploitation adiophonique	·						
radiodiffusion par cáble simultanée, intégrale et sans changement 581 33 5 5 5 6 11 31 81 653 copie privée sonore analogique 89 650 11 16 16 183 489 1004 1004 1004 1004 1004 1004 1004 100		4 713 059			39 757	63 658	4 110 630
Compression			470 249	3 079 790		63 611	3 181 653
réception publique échanges internationaux 159 887 15 951 143 936 145 936 145						47	
echanges internationaux 159 887 15 951 143 936 143 936 144 936 15 987 1450 15 887 1450 15				702 400	1 004		
exploration televisuelle et radiophonique (*) 6.871 480 880 369 5.821 903 15.9 473 5.99 1.10 telediffusion or acidiodiffusion on 41 56 1.2 186 3.4 749 4.893 6.8 315 8.2 0.00 retransmission par cable simultanée, intégrale et sans changement 44 525 3.5 35 3.5 40 990 et arismission par salellite critique de sexificación de la complexión de la comp							
telédiffusion et radiodiffusion et radiomische intégrale et sans changement et ramission par cable simulance, intégrale et sans changement et ramission par cable simulance, intégrale et sans changement et ramission par cable sur de conservation de conservati	<u> </u>				150 //72	0.73/	
retransmission par cables imultanele, integrale et sans changement of 70 9 556 861 669 57 568 340 79 547 584 7888 copie privõe audiovisuelle et sonore erternamission par satellitar certansmission par satellitar certansmission par satellitar certansmission par satellitar certansmission par ADSI. 2 13 16 2 748 18 18 569 14 14 19							
retransmission par satellite copie privõe audiovisuelle et sonore 1 629 211 4 1419 1 419 ensemble des exploitations télévisuelles et radiophoniques 267 21 216 246 8 248 258 8 274 275 218 16 2748 18 569 8 28 274 275 218 16 2748 18 569 8 28 274 275 275 275 275 275 275 275 275 275 275							
ensemble des exploitations télévisuelles et radiophoniques 267	retransmission par satellite	6 709 556	861 669	5 768 340	79 547		
retransmission par ADSL						1 419	
exploitation vidéographique et phonographique 282 358 8 3.42 265 328 4 8.22 3 8.65 17.4 0.15 edition de vidéogrammes commerciaux 20.4 728 edition de vidéogrammes institutionnels 47 970 1 426 46 544 4 646 46 544 544							
edition de videogrammes commerciaux 204 728 47 970 42 62 46 46 44 46 46 46 46 46 66 46 64 66 47 64 66 48 64 66 48 64 66 48 64 66 48 64 66 48 64 66 48 64 66 48 64 66 48 64 66 48 64 66 48 64 66 48 64 66 48 64 66 48 64 66 48 65 28 716 8 8 62 98 28 81 6 9 2 2 38 8 8 6 23 98 28 81 8 7 8 7 8 8 8 8 9 8 9 8 9 8 9 8 9 8 9 8					4 022	2.005	
edition de videogrammes institutionnels						3 865	
edition de phonógrammes					4 022		
exploitation sur support graphique 730 142 37 761 13 972 669 780 8 629 692 381 edition littéraire 2 423 95 2 328 2 232 2 232 2 282 2 282 2 282 2 292 2 282 2 282 2 282 2 282 2 282 2 295 3 6 423 1 1 222 669 780 1 1 222 681 003 9 361 589 669 780 1 1 222 681 003 9 361 589 641 003 681 003 9 361 589 641 003 681 003 9 345 5212 661 006 666 66 666 780 16 312 16 312 16 312 16 312 16 312 16 312 16 312 16 312 16 312 16 312 17 9 346 033 4 1 54 16 312 18 312 <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>3 865</td> <td></td>						3 865	
reproduction d'œuvres littéraires dans la presse 10 294 1 244 11 644 669780 11 222 681 003 exploitation multimédia 386 489 24 900 361 580 9 361 589 edition sur support numérique interactif 368 171 22 959 345 203 9 365 589 edition sur support numérique interactif 69 4 66 66 mise en ligne d'œuvres sur le web 18 249 1 938 16 312 666 666 mise en ligne d'œuvres sur le web 18 249 1 938 16 312 666 666 mise en ligne d'œuvres sur le web 18 249 1 938 16 312 666 666 mise en ligne d'œuvres sur le web 18 249 1 938 16 312 666 666 666 mise en ligne d'œuvres sur le web 18 249 1 938 16 312 666 666 666 666 666 666 666 666 666 6		730 142	37 761	13 972	669 780	8 629	692 381
reprographie 717 426 36 423 689 80 11 222 681 003 exploitation multimédia 386 489 24 900 361 580 9 361 589 641	édition littéraire		95	2 328			2 328
exploitation multimédia 386 489 24 900 361 580 9 361 589 6dition sur support numérique interactif 368 171 22 959 345 203 9 345 212 6dition sur support numérique interactif 368 171 22 959 345 203 9 345 212 6dition sur support numérique interactif 69 4 66 66 66 mise en ligne d'œuvres sur le web 18 249 1938 16 312 17 312 17 3				11 644	550 700		
edition sur support numérique interactif					669 780		
edition de sites web mise en ligne d'œuvres sur le web mise exploitation publique mise exploitation publique mise exploitation li MA mise exploitation mise exploitation de la loi mise en application de la							
mise en ligne d'œuvres sur le web 18 249 1 938 16 312 représentation publique 48 543 2 397 46 003 304 -161 46 146 46 146 autres exploitation publique 48 543 2 397 46 003 304 -161 46 146 autres exploitation publique 48 543 2 397 46 003 304 -161 46 146 autres exploitation INA 110 194 11 088 99 106 protocole commercial étranger 29 236 3 551 25 685 225 685 droit d'exécution 432 43 389 389 remboursement retenue statutaire 113 969 113 969 113 969 113 969 113 969 113 969 droits dont la gestion est confiée en application de la loi 5 672 709 689 639 5 013 070 exploitation rélévisuelle 2 048 378 256 581 79 1797 exploitation radiophonique 587 581 74 115 513 467 513						9	
représentation publique							
lecture et récitation publique	9				304	-161	
autres exploitations							
exploitation INA 110 194 11 088 99 106 99 106 protocole commercial étranger 29 236 3 551 25 685 25 685 670; td'exécution 432 43 389 389 389 389 remboursement retenue statutaire 113 969 113 9	autres exploitations	139 862	14 683	125 179			125 179
droit d'exécution		110 194					
remboursement retenue statutaire 113 969 113 970 11 791 797 11 791 797 11 791 797 11 791 79							
remboursement retenue statutaire 113 969 113 970 113 970 113 970 113 971 977 113 971 977 113 971 977 113 979 1			43				
droits dont la gestion 5 672 709 659 639 5 013 070 exploitation télévisuelle 2 048 378 256 581 1 791 797 1 791 797 copie privée audiovisuelle analogique 2 048 378 256 581 1 791 797 1 791 797 exploitation radiophonique 587 581 74 115 513 467 513 467 copie privée sonore analogique 587 581 74 115 513 467 513 467 exploitation télévisuelle et radiophonique (*) 2 438 490 310 976 2 127 514 2 127 514 exploitation vidéographique et phonographique 6 695 201 6 494 6 494 copie privée sonore analogique 6 695 201 6 494 6 494 copie privée sonore analogique 6 695 201 6 494 6 494 copie privée sonore analogique 6 695 201 6 494 6 494 copie privée sonore analogique 591 565 17 766 573 799 573 799 dexploitation sur support graphique 591 565 17 766 573 799 573 799 droits dont la gestion							
est confiée en application de la loi 5 672 709 659 639 5 013 070 5 013 070 exploitation télévisuelle 2 048 378 256 581 1 791 797 1 791 797 copie privée audiovisuelle analogique 2 048 378 256 581 1 791 797 1 791 797 exploitation radiophonique 587 581 74 115 513 467 513 467 copie privée sonore analogique 587 581 74 115 513 467 513 467 exploitation télévisuelle et radiophonique (*) 2 438 490 310 976 2 127 514 2 127 514 exploitation vidéographique et sans changement 2 438 490 310 976 2 127 514 2 127 514 exploitation vidéographique et phonographique 6 695 201 6 494 6 494 copie privée sonore analogique 591 565 17 766 573 799 573 799 reprographie 591 565 17 766 573 799 573 799 droits dont la gestion 591 565 17 766 573 799 573 799 droits dont la gestion 591 565 17 766 573 799 573 799 droit		113 969		113 909			113 909
exploitation télévisuelle 2 048 378 256 581 1 791 797 1 791 797 copie privée audiovisuelle analogique 2 048 378 256 581 1 791 797 1 797 1 797 797 1 791 797 1 797 797							
copie privée audiovisuelle analogique 2 048 378 256 581 1 791 797 1 791 797 exploitation radiophonique 587 581 74 115 513 467 513 467 copie privée sonore analogique 587 581 74 115 513 467 513 467 exploitation télévisuelle et radiophonique (*) 2 438 490 310 976 2 127 514 2 127 514 exploitation vidéographique et phonographique 6 695 201 6 494 6 494 exploitation sur support graphique 6 695 201 6 494 6 494 exploitation sur support graphique 591 565 17 766 573 799 573 799 reprographie 591 565 17 766 573 799 573 799 droits dont la gestion 591 565 17 766 573 799 573 799 est confiée individuellement par les auteurs 131 994 3 960 128 034 128 034 exploitation télévisuelle 97 3 94 94 commandes audiovisuelles 97 3 994 94 exploitation radiophonique 131 897 3 957 127 940 127 940 commandes radiophoniques 131 897							
exploitation radiophonique 587 581 74 115 513 467 513 467 copie privée sonore analogique 587 581 74 115 513 467 513 467 exploitation télévisuelle et radiophonique (*) 2 438 490 310 976 2 127 514 2 127 514 retransmission par câble simultanée, intégrale et sans changement 2 438 490 310 976 2 127 514 2 127 514 exploitation vidéographique et phonographique 6 695 201 6 494 6 494 exploitation sur support graphique 591 565 17 766 573 799 573 799 reprographie 591 565 17 766 573 799 573 799 droits dont la gestion est confiée individuellement par les auteurs 131 994 3 960 128 034 128 034 exploitation télévisuelle 97 3 94 94 commandes audiovisuelles 97 3 94 94 exploitation radiophonique 131 897 3 957 127 940 127 940 commandes radiophoniques 131 897 3 957 127 940 127 940							
copie privée sonore analogique 587 581 74 115 513 467 513 467 exploitation télévisuelle et radiophonique (*) 2 438 490 310 976 2 127 514 2 127 514 retransmission par câble simultanée, intégrale et sans changement 2 438 490 310 976 2 127 514 2 127 514 exploitation vidéographique et phonographique 6 695 201 6 494 6 494 copie privée sonore analogique 6 695 201 6 494 6 494 exploitation sur support graphique 591 565 17 766 573 799 573 799 droits dont la gestion est confiée individuellement par les auteurs 131 994 3 960 128 034 128 034 exploitation télévisuelle 97 3 94 94 commandes audiovisuelles 97 3 957 127 940 127 940 commandes radiophonique 131 897 3 957 127 940 127 940							
exploitation télévisuelle et radiophonique (*) 2 438 490 310 976 2 127 514 2 127 514 retransmission par câble simultanée, intégrale et sans changement 2 438 490 310 976 2 127 514 2 127 514 exploitation vidéographique et phonographique 6 695 201 6 494 6 494 copie privée sonore analogique 6 695 201 6 494 6 494 exploitation sur support graphique 591 565 17 766 573 799 573 799 droits dont la gestion est confiée individuellement par les auteurs 131 994 3 960 128 034 128 034 exploitation télévisuelle 97 3 94 94 commandes audiovisuelles 97 3 957 127 940 127 940 commandes radiophonique 131 897 3 957 127 940 127 940							
retransmission par câble simultanée, intégrale et sans changement 2 438 490 310 976 2 127 514 2 127 514 2 127 514 2 127 514 2 12							
exploitation vidéographique et phonographique 6 695 201 6 494 6 494 copie privée sonore analogique 6 695 201 6 494 6 494 exploitation sur support graphique 591 565 17 766 573 799 573 799 droits dont la gestion 591 565 17 766 573 799 573 799 droits dont la gestion 6 695 201 6 494 6 494 est confiée individuellement par les auteurs 131 994 3 960 128 034 128 034 exploitation télévisuelle 97 3 94 94 commandes audiovisuelles 97 3 94 94 exploitation radiophonique 131 897 3 957 127 940 127 940 commandes radiophoniques 131 897 3 957 127 940 127 940							
copie privée sonore analogique 6 695 201 6 494 6 494 exploitation sur support graphique 591 565 17 766 573 799 573 799 reprographie 591 565 17 766 573 799 573 799 droits dont la gestion 201	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		201	6 494			6 494
reprographie 591 565 17 766 573 799 573 799 droits dont la gestion est confiée individuellement par les auteurs 131 994 3 960 128 034 128 034 exploitation télévisuelle 97 3 94 94 commandes audiovisuelles 97 3 94 94 exploitation radiophonique 131 897 3 957 127 940 127 940 commandes radiophoniques 131 897 3 957 127 940 127 940		6 695		6 494			6 494
droits dont la gestion set confiée individuellement par les auteurs 131 994 3 960 128 034 128 034 exploitation télévisuelle 97 3 94 94 commandes audiovisuelles 97 3 94 94 exploitation radiophonique 131 897 3 957 127 940 127 940 commandes radiophoniques 131 897 3 957 127 940 127 940							
est confiée individuellement par les auteurs 131 994 3 960 128 034 128 034 exploitation télévisuelle 97 3 94 94 commandes audiovisuelles 97 3 94 94 exploitation radiophonique 131 897 3 957 127 940 127 940 commandes radiophoniques 131 897 3 957 127 940 127 940	reprographie	591 565	17 766	573 799			573 799
est confiée individuellement par les auteurs 131 994 3 960 128 034 128 034 exploitation télévisuelle 97 3 94 94 commandes audiovisuelles 97 3 94 94 exploitation radiophonique 131 897 3 957 127 940 127 940 commandes radiophoniques 131 897 3 957 127 940 127 940	droits dont la gestion						
exploitation télévisuelle 97 3 94 94 commandes audiovisuelles 97 3 94 94 exploitation radiophonique 131 897 3 957 127 940 127 940 commandes radiophoniques 131 897 3 957 127 940 127 940		131 994	3 960	128 034			128 034
exploitation radiophonique 131 897 3 957 127 940 127 940 commandes radiophoniques 131 897 3 957 127 940 127 940			3				
commandes radiophoniques 131 897 3 957 127 940 127 940		-					-
total 59 088 654 7 411 009 49 306 110 1 334 797 1 036 738 51 677 645					4 22 4 -22	4.000 -00	
	total	59 088 654	/ 411 009	49 306 110	1 334 797	1 036 738	51 677 645

^(*) Les perceptions encaissées pour le câble et les satellites, ainsi que d'autres droits étrangers, sont versées globalement pour des exploitations télévisuelles et/ou radiophoniques. La ventilation sur chacune des exploitations n'est déterminée qu'au moment de la mise en répartition.

(**) Les droits répartis aux ayants-droit comprennent les droits calculés pour les auteurs non encore membres de la Scam ayant déclaré une œuvre au répertoire.

Ces montants sont considérés comme répartis mais ne seront versés aux auteurs qu'à leur adhésion. La retenue statutaire n'est calculée que lors de ce versement.

Liste des organismes ayant bénéficié de concours sur trois ans consécutifs 2004/2005/2006 (Art. R321-8 du CPI)

annexe 3 Liste des organismes ayant bénéficié de concours sur trois ans consécutifs 2004/2005/2006

- Fipa (Biarritz)
- États Généraux du Film Documentaire (Lussas)
- Cinéma du Réel (Paris)
- Traces de Vies (Clermont-Ferrand)
- Mois du Film Documentaire
- Festival International du Documentaire (Marseille)
- Festival International du Creusot
- Festival e.magiciens (Valenciennes)
- Vidéo Les Beaux Jours (Strasbourg)
- Documentaire sur Grand Écran (Paris)
- Addoc
- Longueur d'Ondes (Brest)
- Escales Documentaires (La Rochelle)
- Étonnants Voyageurs (Saint-Malo)
- Comptoir du doc (Rennes)
- Festival de Lasalle en Cévennes (Champ Contrechamp)
- Rencontres documentaires Doc'Ouest (Pléneuf Val André)
- Rencontres Cinéma de Gindou
- Festival International du Film Ornithologique (Ménigoute)
- Festival International du Cinéma Méditerranéen (Montpellier)

Représentation de la Scam en France et à l'étranger

annexe 4

Représentation de la Scam

Domaine

La Scam est présente dans les organismes suivants et participe à leurs travaux sous l'autorité du délégué général

Veille sur l'ensemble des problèmes

Participation

Membre

International

Association Littéraire & Artistique

Sigle et nom

Internationale	que pose la propriété littéraire et artistique dans notre monde contemporain	Wellible
CISAC Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs	ONG agissant en faveur d'une protection accrue des créateurs de tous répertoires, par l'amélioration de la gestion collective	Membre actif AG, commissions techniques (secteurs audiovisuel, littéraire, sonore, répartitions), comité européen, CIS-net (bases de données, IDA), groupe de stratégie audiovisuelle
GESAC Groupement Européen des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs SAA	GEIE chargé du lobbying auprès des institutions de la communauté européenne	Membre
Sociétés des Auteurs Audiovisuels	Regroupement de sociétés en vue de négociations et échanges d'informations	Membre
France Participation dans d'autres SPRD		
Sigle et nom	Domaine	Participation
Arts Visuels Associés	Société faitière de perception et de répartition des droits de reprographie, copie privée, prêt public pour les Images fixes	Membre fondateur Conseil d'administration
CFC Centre Français d'exploitation du droit de Copie	Société de perception & de répartition des droits agréée pour la reprographie	Membre du collège auteurs Membre du comité Membre de la commission répartitions
COPIE FRANCE Société pour la rémunération de la copie privée audiovisuelle	Société de second rang mandatée par les sociétés d'auteurs pour gérer les droits multimédias pour leurs répertoires	Membre fondateur Conseil d'administration
Société pour l'administration du Droit de Reproduction Mécanique	Société de second rang mandatée par les sociétés d'auteurs pour autoriser la reproduction de leurs répertoires (édition de supports analogiques et numériques)	Membre fondateur Conseil d'administration
Sesam Société de gestion des droits multimédias	Société de second rang mandatée par les sociétés d'auteurs pour gérer les droits multimédias pour leurs répertoires (sites, supports interactifs)	Membre fondateur Conseil d'administration
SORECOP Société pour la Rémunération de la Copie Privée sonore	Société de perception & de répartition de second rang mandatée par les sociétés d'auteurs pour percevoir & répartir la copie privée sonore	Membre fondateur Conseil d'administration
SORIMAGE	Société faîtière de perception et de répartition représentant les auteurs et éditeurs pour les droits de copie privée numérique des Images fixes	Membre fondateur Conseil d'administration

Participations professionnelles

Sigle et nom	Domaine	Participation
AFPIDA Association Française pour la Protection Internationale du Droit d'Auteur	Association de professionnels, enseignants et chercheurs concernés par la propriété intellectuelle	Membre
AGENCE française ISAN		
	Agence d'enregistrement ISAN (identifiant des œuvres audiovisuelles) constituée en partenariat entre l'Angoa, l'Arp, la Procirep, la SACD et la Scam.	Membre fondateur Conseil d'administration
AMAPA	Later and the Charles Salar and a Calif	C
Association de Médiation et d'Arbitrage des Professionnels de l'Audiovisuel	Instance créée aux fins de règlement amiable des différends entre auteurs et producteurs	Scam représentée par deux membres
COALITION française pour la diversité cult		Manalana famalataun
	Mobilisation des professionnels du secteur culturel pour défendre auprès des pouvoirs publics européens et internationaux la diversité culturelle face aux négociations commerciales internationales	Membre fondateur
PLATEFORME COMMUNE pour la défense		
	Regroupement de professionnels de la culture: SPRD, syndicats, organismes professionnels et d'associations de consommateurs en faveur du maintien de la rémunération pour copie privée, pour sauvegarder la liberté de copier et la vitalité culturelle.	Membre fondateur
RIDA Povuo Internationale du Droit d'Autour	Revue trimestrielle consacrée au droit d'auteur	Membre
Revue Internationale du Droit d'Auteur	en France et dans le monde, intéressant	du comité de rédaction
Participations institutionnelles	les juristes, chercheurs et praticiens.	
Participations institutionnelles AGESSA Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs	Passerelle auteurs / caisses d'assurance maladie	Conseil d'administration
AGESSA Association pour la Gestion	Passerelle auteurs / caisses d'assurance maladie (affiliation, recouvrement des cotisations)	Conseil d'administration
AGESSA Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs	Passerelle auteurs / caisses d'assurance maladie (affiliation, recouvrement des cotisations) Commission paritaire indépendante compétente pour déterminer le champ et les modalités de la rémunération	Conseil d'administration Membre titulaire du collège ayants droit
AGESSA Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs COMMISSION de l'article L.311-5 CPI	Passerelle auteurs / caisses d'assurance maladie (affiliation, recouvrement des cotisations) Commission paritaire indépendante compétente pour déterminer le champ	Membre titulaire
AGESSA Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs COMMISSION de l'article L.311-5 CPI CSPLA Conseil Supérieur	Passerelle auteurs / caisses d'assurance maladie (affiliation, recouvrement des cotisations) Commission paritaire indépendante compétente pour déterminer le champ et les modalités de la rémunération	Membre titulaire
AGESSA Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs COMMISSION de l'article L.311-5 CPI CSPLA Conseil Supérieur	Passerelle auteurs / caisses d'assurance maladie (affiliation, recouvrement des cotisations) Commission paritaire indépendante compétente pour déterminer le champ et les modalités de la rémunération pour copie privée Organisme consultatif réunissant experts et professionnels dans le domaine de la propriété littéraire et artistique, placé auprès du ministre de la Culture.	Membre titulaire du collège ayants droit Membre de la commission plénière Commissions spécialisées
AGESSA Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs COMMISSION de l'article L.311-5 CPI CSPLA Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire & Artistique	Passerelle auteurs / caisses d'assurance maladie (affiliation, recouvrement des cotisations) Commission paritaire indépendante compétente pour déterminer le champ et les modalités de la rémunération pour copie privée Organisme consultatif réunissant experts et professionnels dans le domaine de la propriété littéraire et artistique, placé auprès du ministre de la Culture.	Membre titulaire du collège ayants droit Membre de la commission plénière
AGESSA Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs COMMISSION de l'article L.311-5 CPI CSPLA Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire & Artistique OBSERVATOIRE des usages numériques cu	Passerelle auteurs / caisses d'assurance maladie (affiliation, recouvrement des cotisations) Commission paritaire indépendante compétente pour déterminer le champ et les modalités de la rémunération pour copie privée Organisme consultatif réunissant experts et professionnels dans le domaine de la propriété littéraire et artistique, placé auprès du ministre de la Culture. Iturels Organisme consultatif regroupant les professionnels du secteur, placé auprès du ministère de la Culture	Membre titulaire du collège ayants droit Membre de la commission plénière Commissions spécialisées Membre
AGESSA Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs COMMISSION de l'article L.311-5 CPI CSPLA Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire & Artistique OBSERVATOIRE des usages numériques cu Belgique Sigle et nom	Passerelle auteurs / caisses d'assurance maladie (affiliation, recouvrement des cotisations) Commission paritaire indépendante compétente pour déterminer le champ et les modalités de la rémunération pour copie privée Organisme consultatif réunissant experts et professionnels dans le domaine de la propriété littéraire et artistique, placé auprès du ministre de la Culture. Iturels Organisme consultatif regroupant les professionnels du secteur, placé auprès	Membre titulaire du collège ayants droit Membre de la commission plénière Commissions spécialisées
AGESSA Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs COMMISSION de l'article L.311-5 CPI CSPLA Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire & Artistique OBSERVATOIRE des usages numériques cu Belgique Sigle et nom AUVIBEL	Passerelle auteurs / caisses d'assurance maladie (affiliation, recouvrement des cotisations) Commission paritaire indépendante compétente pour déterminer le champ et les modalités de la rémunération pour copie privée Organisme consultatif réunissant experts et professionnels dans le domaine de la propriété littéraire et artistique, placé auprès du ministre de la Culture. Iturels Organisme consultatif regroupant les professionnels du secteur, placé auprès du ministère de la Culture	Membre titulaire du collège ayants droit Membre de la commission plénière Commissions spécialisées Membre
AGESSA Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs COMMISSION de l'article L.311-5 CPI CSPLA Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire & Artistique OBSERVATOIRE des usages numériques cu Belgique Sigle et nom AUVIBEL	Passerelle auteurs / caisses d'assurance maladie (affiliation, recouvrement des cotisations) Commission paritaire indépendante compétente pour déterminer le champ et les modalités de la rémunération pour copie privée Organisme consultatif réunissant experts et professionnels dans le domaine de la propriété littéraire et artistique, placé auprès du ministre de la Culture. Iturels Organisme consultatif regroupant les professionnels du secteur, placé auprès du ministère de la Culture Domaine Société de perception & de répartition pour la	Membre titulaire du collège ayants droit Membre de la commission plénière Commissions spécialisées Membre Participation Membre
AGESSA Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs COMMISSION de l'article L.311-5 CPI CSPLA Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire & Artistique OBSERVATOIRE des usages numériques cu Belgique Sigle et nom AUVIBEL PRO SPERE Fédération des associations professionnelles de la création	Passerelle auteurs / caisses d'assurance maladie (affiliation, recouvrement des cotisations) Commission paritaire indépendante compétente pour déterminer le champ et les modalités de la rémunération pour copie privée Organisme consultatif réunissant experts et professionnels dans le domaine de la propriété littéraire et artistique, placé auprès du ministre de la Culture. Iturels Organisme consultatif regroupant les professionnels du secteur, placé auprès du ministère de la Culture Domaine Société de perception & de répartition pour la	Membre titulaire du collège ayants droit Membre de la commission plénière Commissions spécialisées Membre Participation
AGESSA Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs COMMISSION de l'article L.311-5 CPI CSPLA Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire & Artistique OBSERVATOIRE des usages numériques cu Belgique Sigle et nom AUVIBEL	Passerelle auteurs / caisses d'assurance maladie (affiliation, recouvrement des cotisations) Commission paritaire indépendante compétente pour déterminer le champ et les modalités de la rémunération pour copie privée Organisme consultatif réunissant experts et professionnels dans le domaine de la propriété littéraire et artistique, placé auprès du ministre de la Culture. Iturels Organisme consultatif regroupant les professionnels du secteur, placé auprès du ministère de la Culture Domaine Société de perception & de répartition pour la	Membre titulaire du collège ayants droit Membre de la commission plénière Commissions spécialisées Membre Participation Membre

La Scam est en outre régulièrement consultée pour toute question concernant le droit d'auteur, la gestion collective, ses répertoires et l'univers des médias par le ministère de la Culture, le CNC, le CSA, les parlementaires etc.

Scam* France

5, avenue Velasquez 75008 Paris Tél. 01 56 69 58 58 Fax 01 56 69 58 59 communication@scam.fr www.scam.fr Scam*
Belgique

rue du Prince Royal, 87 1050 Bruxelles Tél. (2) 551 03 20 Fax (2) 551 03 25 infos@scam.be www.scam.be Scam* Canada

Bureau 202 4446 Boulevard Saint Laurent Montréal PQ H2W 1Z5 Tél. (514) 738 88 77 Fax (514) 342 46 15 e.schlittler@sympatico.ca www.scam.ca